

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	26.—	13.20	6.70	2.40
ÉTRANGER:	45.—	23.—	13.—	4.50

Les échéances régulières d'abonnement sont les suivantes: 31 mars 30 juin, 30 septembre, 31 décembre. Les changements d'adresse sont gratuits.

211^e année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1736

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHEQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

19/1, c. e. millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. 10 mm. - Avis tardifs 44, 55 et 60 c. - Réclames 75 c., locales 44 c. (de nuit 55 c.), Mortuaires 28 c. - Occaux 20.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., agence de publicité, Genève, Lannan et succursales dans toute la Suisse.

L'ŒUVRE D'UN PROFESSEUR BALOIS

Une « Histoire de la neutralité suisse »

Devant les incertitudes du temps présent, la Suisse revient à une notion plus ferme de la neutralité. Il en a toujours été ainsi dans le passé. Chaque fois que le malheur grondait autour de nous, nous nous sommes attachés à ce principe de roc de notre politique étrangère, quittes, lorsque les tensions internationales diminuaient, à nous engager vis-à-vis des autres nations sur la voie d'une col-

laboration jamais la coopération militaire et qui, dans les autres domaines, fut toujours circonscrite dans des limites très précises.

Ambiguïté? Opportunisme? Notre neutralité serait-elle sujette à des variations constantes? Apparemment, on pourrait le croire, mais en réalité il n'en est rien: la ligne a toujours été la même si les circonstances ont changé et, parfois avec elles, le mode d'application de notre neutralité. De cela, on se rend compte clairement en lisant le gros, solide et lumineux ouvrage que M. Edgar Bonjour vient de consacrer à l'« Histoire de la neutralité suisse » (1). C'est là véritablement une somme à laquelle tout citoyen se référera désormais s'il veut savoir quelles raisons — historiques et politiques, diplomatiques et militaires, géographiques et économiques — ont dicté à la Suisse son attitude depuis un très lointain passé.

Car, contrairement à ce que le commun suppose volontiers, notre neutralité ne date pas du traité de Vienne. Elle remonte à beaucoup plus haut. 1674 marque officiellement le moment où l'ancienne Confédération s'est reconnue neutre. Mais, en fait, la neutralité helvétique ne s'est dégagée que lentement du système d'alliance et, même avec la France, ce système a subsisté très longtemps. Au total, pendant les trois siècles qui précèdent la révolution française, la neutralité a été notre tendance constante, mais qui fut non moins constamment combattue par des facteurs divers.

Elle était nécessaire, vis-à-vis de l'extérieur, par les raisons qui sont celles mêmes qui la motivent aujourd'hui, tandis que, sur le plan intérieur, elle fut provoquée non pas tant par des causes linguistiques (la Suisse parlait entièrement allemand et il n'y avait pas alors à tenir un difficile équilibre des langues) que par des mobiles religieux. Il fallait empêcher cantons protestants et cantons catholiques de rechercher des appuis à l'étranger.

Enfin, au rebours encore de ce que l'on croit, le service mercenaire n'était pas tant une atteinte à la neutralité qu'une affirmation de celle-ci: la Confédération, louant les services des siens, tâchait de la faire en ménageant les intérêts de chaque puissance en dissociant nettement sa cause de celle des mercenaires.

Déjà passionnant — et nourri d'une documentation dont on admire la richesse, l'ampleur et la solidité — dans son exposé sur l'ancien régime, l'ouvrage de M. Bonjour l'est davantage encore quand il traite de l'époque moderne. Après la période napoléonienne, une période de déséquilibre européen par excellence, où la neutralité suisse est toujours la plus menacée, celle-ci passa pendant le cours du XIX^e siècle, par des phases diverses. Au Traité de Vienne,

nous avons eu — après bien des luttes — une chance inestimable: Pictet de Rochemont put lui-même rédiger l'acte de neutralité. Mais sitôt après déjà — qu'on nous passe l'expression familière — la Sainte-Alliance chercha à tirer la couverture à elle.

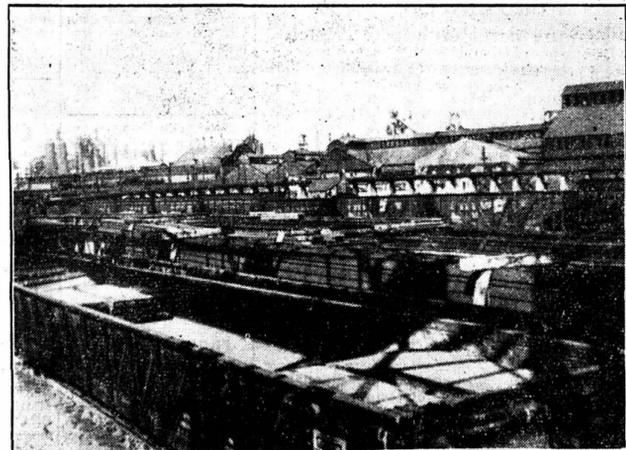
Il fallut résister à sa pression, comme d'un autre côté il s'agissait de ne pas céder à l'emprise des libéraux qui entendaient que nous nous rangions dans le « camp des démocrates ». L'Etat central, quand il fut plus solidement constitué, tendit constamment à s'élever au-dessus de ces querelles. La conception se dégagea alors de la neutralité d'Etat se doublant de la liberté d'opinion individuelle. C'est cette conception que défendirent — et souvent dans les circonstances les plus délicates — nos conseillers fédéraux, chefs du département politique jusqu'à Giuseppe Motta.

La dernière catastrophe mondiale posa de nouveaux problèmes — plus graves encore que ceux soulevés par la guerre franco-allemande de 1870 ou par le grand conflit de 1914 à 1918 — et l'on dut, par moment, exiger du citoyen une discipline accrue. Le phénomène ne fut toutefois que momentané.

L'enseignement qui découle en résumé de l'« Histoire » de M. Bonjour, la première d'envergure qu'on ait écrite sur notre neutralité, est que celle-ci est bien le fruit de notre long passé, qu'elle est la résultante des siècles, qu'elle est, en Suisse, essentiellement conforme à la nature des choses. Elle n'exclut ni la solidarité internationale, ni l'indépendance de jugement individuel, mais, politiquement, elle est la seule norme convenable dans les rapports de notre Etat avec les puissances étrangères. Chercher à s'écarter d'elle, c'est s'écarter de nous-mêmes. Au surplus, on ne pourrait la concevoir comme « une âme sans corps ». Pour être réelle, pour être efficace, la neutralité doit être armée, les expériences passées, évoquées par M. Bonjour, nous le rappellent sans cesse.

René BRAICHER

GRÈVES AUX ÉTATS-UNIS



Une vue des vases de marchandises immobilisés dans l'aciérie Carnegie (Illinois) à la suite des grèves auxquelles ont participé un million d'ouvriers américains pour une question de caisse de retraite.

(1) Edit. La Baconnière, Boudry, dans une excellente traduction.

MALGRÉ L'ACCORD INTERVENU « IN EXTREMIS »

LE CABINET QUEUILLE SEMBLE PRÈS DE SA FIN

Du correspondant de Paris de l'Agence télégraphique suisse:

Le mécontentement des classes laborieuses en présence de la carence gouvernementale en ce qui concerne les salaires ne fait que s'accroître et se propager, à tel point que l'on se demande si le sursis que le président de la République a obtenu pour le ministère pourra être maintenu jusqu'au 18 octobre.

Les centrales syndicales sont toutes en ébullition et, sans que l'unité d'action ait été concertée, toutes tendent au même but: une élévation des salaires de l'ordre de 20%. Aucune ne prend au sérieux les mesures adoptées par le gouvernement. La C.G.T. va même jusqu'à les considérer comme ridicules et, dans le public, le plus grand scepticisme se manifeste à l'égard de la politique de baisse. La confiance se dilue.

Déjà la presse fait remarquer que les taux fixés par les services de M. Pétasche pour les réductions ne se répercuteront dans l'industrie qu'à un indice inférieur. Ainsi le 5% prévu pour le charbon n'aura qu'une incidence de 2 à 2 1/2%, par exemple, sur le ciment.

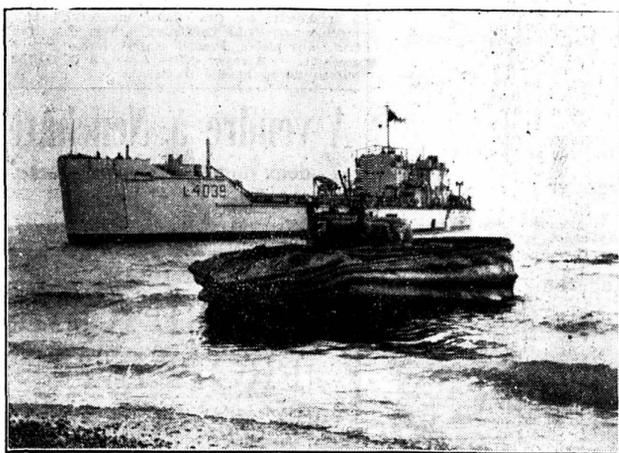
Il est donc à craindre que le 10 à 12% que M. Queuille envisage dans l'amélioration du coût de la vie ne puisse être atteint par les dispositions ministérielles, et ce d'autant plus que l'électricité et les transports ne modifieront pas leurs tarifs. En guise de consolation, on fait savoir que des augmentations dans ce domaine avaient été envisagées, qui n'auront pas lieu.

De l'avis quasi unanime, le cabinet est d'ores et déjà condamné à une chute imminente. Sorti très diminué de l'épreuve qu'il vient de traverser, il ne semble plus apte à régler l'épineuse question des salaires et des prix. En outre, comme on l'a dit déjà, la neutralité complète entre les socialistes et les républicains populaires, d'une part, les radicaux et les modérés, d'autre part.

Aussi recommence-t-on à s'entre-

tenir de la succession de M. Queuille. « L'odeur de la poudre, écrivent les « Echos », semble avoir réveillé ceux qui, écartés pour l'instant du pouvoir, ne rêvent que de retours triomphants. » Quant au général de Gaulle, il vient de confirmer que le R.P.F. n'avait pas d'intentions insurrectionnelles. Il a paru aussi assez déabusé, découragé presque. Seules les contradictions et les difficultés internes de la majorité lui rendent son mordant. (Lire la suite en dernières dépêches)

INVASION DE L'ANGLETERRE !



La marine britannique fait des grandes manœuvres dans la région de Portsmouth et, avec des moyens ultra-modernes, fait un exercice de débarquement sur les côtes de la grande île. Voici un tank naviguant sur les flots grâce à un vaste « coussin » pneumatique.

Pour la mise en liberté des écrivains français condamnés au lendemain de la libération

Charles Maurras demande la révision de son procès; un mouvement en faveur de la libération d'Henri Béraud

PARIS, 4 (A.F.P.). — Charles Maurras et Maurice Pujo, anciens codirecteurs de l'« Action française », viennent de demander la révision de leur procès. Le 27 janvier 1945, Maurras avait été condamné à la réclusion à perpétuité, et Pujo à cinq ans de prison.

On fait courir, d'autre part, le bruit que M. Roland Dorgelès, qui va sans doute être nommé président de l'Académie Goncourt, en remplacement de M. Lucien Descaves, décédé, aurait l'intention de faire paraître un manifeste en faveur de la mise en liberté d'Henri Béraud.

L'hebdomadaire « La Bataille », dont les tendances nettement gaullistes sont connues, s'est occupé dans son dernier numéro du cas de l'auteur de « La gerbe d'or », rappelant que sa condamnation à mort le 29 décembre 1944, fut entachée en celle des travaux forcés à perpétuité.

« La Bataille », après avoir rappelé que nombreux furent ceux qui trouvèrent cette peine excessive, révèle que

l'avocat général Lindon, qui requit la peine de mort contre l'écrivain, serait prêt à s'associer aux sollicitations actuellement faites pour obtenir l'élargissement du condamné.

On laisse entendre que le conseil de la magistrature consulté par la garde des sceaux, aurait suggéré que la peine fut réduite à huit ans, ce qui entraînerait une libération très rapide, rendue d'ailleurs assez urgente par l'état de santé d'Henri Béraud.

Celui-ci, qui est actuellement au pénitencier de l'île de Ré, y exerce les fonctions de bibliothécaire, tandis que Stéphane Lauzanne, ancien rédacteur en chef du « Matin », s'y occupe de la bibliothèque catholique. Robert de Bauplan, ancien rédacteur en chef de l'« Illustration », a été versé dans la comptabilité.

Charles Maurras, Xavier Vallat, Benoit-Méchin, sont enfermés à Clairvaux.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN AUTRICHE



Voici une des affiches géantes invitant les Viennois à voter — « il y va de leur avenir » — pour le parti du peuple lors des élections générales qui auront lieu à la fin de cette semaine en Autriche.

ECHOS DU MONDE

La logique de Mahmoud

Au milieu de la nuit, Mahmoud se réveille brusquement. Il croit entendre des bruits suspects dans son jardin. Sans retard il prend son fusil, ouvre la fenêtre.

Dans l'obscurité, parmi les arbres, une ombre blanche s'agit. Mahmoud ne s'effraie pas. « Halte-là! cria-t-il, ou je tire ». L'ombre continue à s'agiter. Après une deuxième sommation, également vaine, Mahmoud décharge son fusil sur l'ombre qui s'affaisse comme en un sanglot.

Arrivé dans le jardin, Mahmoud remarque qu'il a criblé de balles sa chemise lavée le soir précédent et qu'il avait mise à sécher. Alors il s'écrie: « Tu es grand, Allah! Grâce te soient rendues de m'avoir fait laver ma chemise car, si je ne l'avais point lavée, à cette heure je serais encore dedans et si j'étais resté dedans, à cette heure je serais mort ».

Fumer par le nez

Savez-vous que l'expression « fumer par le nez » n'est pas une galéjade? De nos jours, en effet, ce terme est employé pour signifier que le fumeur rejette par les fosses nasales la fumée aspirée par la bouche.

Or, en 1492, Christophe Colomb rencontra à Cuba des hommes qui fumaient en introduisant l'extrémité d'un cigare dans une narine et en aspirant fument.

Vincent Auriol est du Midi

Vincent Auriol n'est point dénué d'humour et, entre deux crises, il raconte à son tour sa petite histoire pour ramener la gaieté sur le front des ministres en difficultés. Il lui en arriva « une bien bonne » en faisant — dans le Midi, naturellement — sa tournée présidentielle. Dans un village, il rencontra un camarade d'enfance:

— Eh! adieu, mon vieux Pascal! lui dit-il en lui secouant la main devant son entourage présidentiel.

— Eh! dit l'autre, espère une minute que je retrouve ton nom... Auriol, je parie! Tu vois, que, moi aussi, je te reconnais!

Les agents visibles la nuit

La nuit... tous les agents étaient noirs. Et les automobilistes un peu pressés parfois ne les voyaient pas... Ce qui n'était pas sans inconvénient pour la circulation.

Désormais, il n'en sera plus ainsi: cinq cents gardiens de la paix de Paris ont coiffé leur képi d'un manchon blanc et enfouï leurs mains dans des gants à crêpe tout aussi blancs. Les Parisiens peuvent donc voir jusqu'à 23 heures le trafic automobile réglé par des hommes que d'un peu loin on eût pu prendre pour des « légionnaires ». L'essai semble avoir été concluant: pas d'accident, pas le moindre barrage forcé. Aussi dès le 1^{er} octobre tous les agents de la capitale française revêtiront-ils à la tombée du jour manchons et gants blancs.

Des vendangeurs bombardaient un chef de train...

Le convoi a une demi-heure de retard

A la gare d'Albi, l'autre soir, il y eut quelque affolement: on était sans nouvelles de l'autorail qui assure le service Toulouse-Albi! Le chef de gare était tout pâle et se disposait à alerter toutes les stations de la ligne quand, avec une demi-heure de retard, la micheline fit son entrée dans la gare. On se précipita aux nouvelles et l'on eut la stupeur de constater que tous les voyageurs riaient à perdre haleine. Enfin, l'un d'eux put reprendre son souffle et raconta:

— Alors que le train roulait au milieu des vignobles, entre Tessonnières et Albi, de joyeux vendangeurs jetèrent sur le chef de convoi quelques grappes de raisins. Le chef, rouge de fureur, fit arrêter la micheline et se lança à leur poursuite. Ce fut une course éperdue à travers les vignobles: au bout d'une demi-heure, rompu, le chef de train revint, sans d'ailleurs avoir pu atteindre ses agresseurs.

Et alors, seulement, la micheline repartit...

De mystérieux attentats ont été commis à Prague

PRAGUE, 4 (Reuter). — Dans la nuit de samedi dernier, des coups de feu tirés à Prague coûtèrent la vie à trois hommes et en blessèrent plusieurs autres. Le premier incident se produisit vers 21 h. 30 (heure locale) à la rue Fibichova, dans l'arrondissement de Zizkov, également nommé le « faubourg rouge » en raison du grand nombre de communistes qui y ont élu domicile. Trois hommes jusqu'à présent non identifiés suivaient la rue obscure le long du mur d'un cimetière juif. Ils furent rattrapés par une automobile noire dont les occupants firent feu sur les trois hommes. Un de ceux-ci fut tué sur le coup. Le second mourut peu après. Ses dernières paroles furent: « Camarades, pourquoi m'avez-vous fait cela? ». Le troisième fut grièvement blessé.

Le second incident se produisit à l'autre extrémité de la ville, près de la prison de Saint-Pancrace. Vers 22 heures, une auto passa devant la façade de la prison; elle transportait, selon les dires de témoins oculaires, des hommes en uniforme. Les occupants de l'auto tirèrent sur un groupe de passants qui attendaient un trolleybus. Un de ceux-ci, habitant du faubourg de Saint-Pancrace, nommé Eugène Wolf, fut tué.

(Lire la suite en dernières dépêches)

AVIS OFFICIELS

VILLE de Neuchâtel
POSTE AU CONCOURS
Un poste de commis à la Bibliothèque de la ville, est mis au concours.

Vente de vendange

La municipalité de Bonvillars reçoit des offres pour la vente de la récolte en vendange blanche évaluée à 8000 litres environ.

IMMEUBLES

On cherche à acheter IMMEUBLE
situé à Neuchâtel. Faire offres détaillées avec prix sous chiffres P. 5581 N. à Publicitas, Neuchâtel.



OFFRE A VENDRE
un grand chalet de bois démontable
trois chambres, cuisine, combles. Possibilité: cinq chambres. Transport et montage faciles.

MAISON

de deux à six logements de préférence avec magasins ou autres commerces. Située en ville. Faire offres avec prix et description à M. B. 162 au bureau de la Feuille d'avis.

Office des faillites de Neuchâtel

ENCHÈRES PUBLIQUES D'IMMEUBLES

Vente définitive

Le mardi 8 novembre 1949, à 14 h. 30, à l'hôtel de ville de Neuchâtel, salle du Tribunal II, 2me étage, les immeubles ci-après dépendant de la faillite Frédéric Zwahlen, entrepreneur à Neuchâtel, seront vendus par voie d'enchères publiques, savoir:

CADASTRE DE NEUCHÂTEL

Article 6881, plan folio 90, Nos 279 et 280, CHANTEMERLE, logements, garages, place et jardin, de 378 m².
Article 6631, plan folio 90, No 259, chemin, de 381 m².

Neuchâtel, le 5 octobre 1949. OFFICE DES FAILLITES: Le préposé: Rob. BLASER.

CHAMBRES

A louer belle chambre, près de l'Université, S'adresser à Mme Weber, Coulon 2, 3me.

PENSIONS

Grande chambre à louer, pour une ou deux personnes, avec pension. S'adresser: magasin Singer, rue du Seyon.

A louer au centre, chambre meublée, tout confort, avec ou sans pension. - Tél. 5 59 18.

DEMAILLER A LOUER

Fonctionnaire de l'Etat cherche appartement de trois ou quatre pièces avec confort pour tout de suite, à Neuchâtel ou environs immédiats.

Je cherche à Neuchâtel ou environs. APPARTEMENT DE TROIS CHAMBRES cuisine et bain (éventuellement échange contre deux chambres, cuisine). Adresser offres écrites à A. B. 135 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Bureau de la ville, cherche jeune garçon hors des écoles en qualité de commissionnaire. Entrée à convenir. Ecrire à case postale No 6683, Neuchâtel.

Commerce d'alimentation cherche VENDEUSE expérimentée, si possible. Personne honnête et active désirée. Adresser offres écrites à M. P. 156 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE 16-17 ans, désirant se mettre au courant de la vente, trouverait place à la boulangerie Roulet, Epancheurs, Neuchâtel. Entrée immédiate.

FABRIQUE D'APPAREILS électriques S. A. Neuchâtel cherche un électricien d'usine ayant expérience sur courant faible et courant fort. Entrée immédiate ou à convenir. Adresser offres manuscrites avec copies de certificats ou se présenter entre 16 et 17 h. 30.

BANQUE COMMERCIALE à Zurich cherche pour entrée immédiate ou à convenir

STENO-DACTYLO expérimentée, possédant des notions d'allemand ou d'anglais. - Faire offres avec prétentions sous chiffres L. 15231 Z. à Publicitas, Zurich 1.

FABRIQUE D'APPAREILS électriques S. A. Neuchâtel engage tout de suite quelques ouvrières qualifiées ayant déjà travaillé dans l'industrie métallurgique. - Adresser offres écrites ou se présenter entre 16 et 17 h. 30.

Jeune fille indépendante, cherche place dans ménage avec un ou deux enfants. Entrée immédiate. Adresser offres écrites à M. S. 148 au bureau de la Feuille d'avis.

Dem. à acheter PAQUET contenant des habits, est priée d'écrire, contre récompense au poste de police, Neuchâtel.

AVIS MEDICAUX Dr Aif. C. MATTHEY CHIRURGIEN DE RETOUR

On demande pour entrée dès que possible, dans villa, tout confort.

JEUNE FILLE pour aider aux travaux dans petit ménage soigné. Bons traitements assurés. Faire offres sous chiffres P. 5694 N. à Publicitas, Neuchâtel.

On cherche femme de ménage

pour quelques heures par semaine. Se présenter dans l'après-midi au restaurant l'Escale, Neuchâtel.

Nous recherchons représentants à la commission, introduisant auprès de la clientèle rurale, éventuellement possédant connaissances en matière d'agriculture. Entrée immédiate. Offres manuscrites avec curriculum vitae et photographie sous chiffres P. 5692 N. à Publicitas, Neuchâtel.

Jeune fille sérieuse est demandée

tous les matins pour aider à tous les travaux d'un ménage soigné. Demander possession du No 150 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche JEUNE FILLE

propre et honnête de 16 à 18 ans, pour aider au ménage, de parler l'allemand et sachant coudre et tricoter. Bonne dans la maison. Gages Fr. 200.- par mois. Entrée 15 octobre ou 1er novembre. Offres détaillées avec photographie à Mme W. KESSLER, Schützelgasse 8, ZURICH.

COUPLE

(épouse ou mari infirmier). Faire offres avec indication, références, et prétentions sous chiffres OFA 7403 L. à Orell Fussli-Annonces, Lausanne.

AU PAIR

Famille des environs de Neuchâtel engagerait jeune fille de 16-17 ans, pour garder un bébé de cinq mois et aider au ménage. Bons soins et vie de famille assurés. - Adresser offres écrites à R. V. 110 au bureau de la Feuille d'avis.

Secrétaire - sténo-dactylo

deux ans de pratique, français, allemand, anglais, suédois, cherche emploi à la demi-journée. Adresser offres écrites à D. A. 140 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune sommelière

honnête, consciencieuse et active, cherche place dans buffet de gare ou bon restaurant, où elle pourrait gagner 500 à 600 fr. par mois. Adresser offres écrites à A. B. 143 au bureau de la Feuille d'avis.

Chauffeur

robuste et expérimenté, conduisant voiture et camion lourd, cherche place stable. Libre tout de suite. Adresser offres écrites à J. P. 161 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille

Dem. à acheter place de VENDEUSE dans magasin d'alimentation ou laiterie. Entrée pour date à convenir. - Adresser offres écrites à M. S. 165 au bureau de la Feuille d'avis.

repassage et de raccommodage

Adresser offres écrites à F. G. 160 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille

Indépendante, cherche place dans ménage avec un ou deux enfants. Entrée immédiate. Adresser offres à Elli Bühler c/o famille Gerber, Pleinkestrasse 24, Bienne.

Rex
A la magie d'Alfred HITCHCOCK s'allie la puissance de John STEINBECK pour faire de LES NAUFRAGÉS le succès de l'œuvre sinistre, dure et réaliste qu'interprètent Tallulah BANKHEAD et William BENDIX

PLACEURS demandés
S'adresser: le soir entre 20 h. 30 et 21 h. CINEMA PALACE.

On cherche à acheter un PIANO d'un particulier. Offres avec prix à famille H. Boill, Collège 10, la Chaux-de-Fonds.

bonne sténo-dactylo de langue maternelle française, capable d'initiation. Adresser offres manuscrites avec photographies en indiquant les prétentions de salaire sous chiffres X. A. 127 au bureau de la Feuille d'avis.

Je cherche à acheter un panier japonais ou malle. Adresser offres écrites à C. J. 157 au bureau de la Feuille d'avis.

Lit d'enfant On demande à acheter lit d'enfant en bon état. Tél. 7 21 52.

chien de race de petite taille, si possible. Adresser offres écrites à T. V. 164 au bureau de la Feuille d'avis.

PERDUS - TROUVÉS La personne qui a pris soin d'un tricycle d'enfant rouge

laisé sur le trottoir angle quai Philippe-Godet, place du Marobé, est priée d'écrire Mme Paul Favre, Fromenarde-Notre 1.

Perdu vendredi soir une montre d'homme, en acier, par-courus collège de la Promenade-Salle des conférences. La rapporter contre récompense au bureau de la Feuille d'avis.

Perdu dimanche matin à l'Eglise catholique, messes de 8 heures.

parapluie de dame brun, avec manche ivroite et clous dorés. Aviser case postale 6549, Neuchâtel.

Trouvé petit chat tigré et blanc, environ deux mois. Mme Andereg, rue de la Serre 1.

Perdu dimanche après-midi, broche en or (neud). - La rapporter contre récompense au poste de police, Neuchâtel.

La personne qui a trouvé samedi soir à l'Evole un

PAQUET contenant des habits, est priée d'écrire, contre récompense, Mlle J. Studer, chez Fritz Galland, Boudry. Tél. 6 42 82.

AVIS MEDICAUX Dr Aif. C. MATTHEY CHIRURGIEN DE RETOUR

OFFICE DES POURSUITES DE NEUCHÂTEL

Enchères publiques d'immeubles Enchère unique

Le mardi 8 novembre 1949, à 15 heures, au Café fédéral au Landeron, les immeubles ci-après, appartenant aux citoyens Charles-Emile Roth et Gilbert-Charles Roth, à Combes sur le Landeron, seront vendus par voie d'enchères publiques, sur réquisition du créancier hypothécaire. Ces immeubles sont désignés comme suit, au:

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre de Combes and Cadastre de Cressier.

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre de Cressier.

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre du Landeron.

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre de Combes.

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre de Cressier.

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre de Cressier.

Table with 2 columns: Article and Description. Includes entries for Cadastre de Cressier.

Assurance des bâtiments contre l'incendie: Fr. 10,300.- plus 50 % d'assurance supplémentaire.

Les conditions de la vente, qui sera définitive et aura lieu conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, seront déposées à l'Office soussigné, à la disposition des intéressés, dès le 24 octobre 1949.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné jusqu'au 18 octobre 1949 inclusivement, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'inscriptions et de frais et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà soumise ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne sont pas constatés dans les registres publics.

Donné pour trois insertions à sept jours d'intervalle dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel ». Neuchâtel, 28 septembre 1949. OFFICE DES POURSUITES.

A vendre à Chaumont

à 1/2 heure du funiculaire, maison d'habitation meublée, ancienne construction, bon état d'entretien, sept pièces. Eventuellement ferme avec petit domaine. - Adresser offres écrites à C. D. 158 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre à Neuchâtel deux immeubles de rapport avec grand locaux

S'adresser Case 86, Neuchâtel.

A vendre à l'est de Neuchâtel

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

comprenant, outre villa de onze pièces, de construction ancienne, avec confort, pavillons abritant petit appartement, garage et remises. Grand parc boisé, prairie, verger avec arbres fruitiers et parchet de vignes. Magnifique exposition; conditions avantageuses.

A VENDRE belle propriété

de 6000 m2, comprenant maison familiale de neuf pièces avec cuisine et salle de bains modernes. Belle situation, vue étendue. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à l'Etude de Me Alfred PERREGAUX, notaire à Cernier, tél. 7 11 51.

A LOUER ÉCHANGE

Dame seule cherche personne désirant On échangeait petite maison de cinq chambres avec confort, dans le haut de la ville, contre appartement de trois ou quatre chambres entre l'Université et Monruz. Adresser offres écrites à P. Z. 153 au bureau de la Feuille d'avis.

Château de Beauregard Serrières/Neuchâtel

à louer, éventuellement à vendre, comprenant quatorze pièces, chambre de bains, chauffage central, vastes dépendances, superficie totale environ 10,000 m².

Disponible immédiatement ou pour date à convenir. S'adresser au bureau Edgar Bovet et Erik Heyd, gérances, Neuchâtel, téléphone (038) 5 13 60.

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

LES AVENTURES DE ROLAND DURTAL

GALLOIS, PICOCHÉ & Cie par Georges Hoffmann et Marcel de Carlini

Quelques jours plus tard, dans le salon-cabinet de travail de la Maison Rouge, la nouvelle locataire, Véronique Frémont, assise au bureau, vérifiait les livres de comptes. C'était une femme d'une quarantaine d'années, brune, grande, aux traits réguliers. Autant Sylvain Frémont était lourd, massif, épais, autant elle était mince, délicate. Dans le silence de la grande pièce dont les rideaux étaient soigneusement tirés, on n'entendait que le tic-tac régulier et doux de l'horloge. Un feu brûlait dans la cheminée. Il y avait des fleurs sur les tables... Lentement, les grandes mains blanches tournaient les pages... On frappa. C'était Thérèse. - C'est ce peintre, ce Monsieur Jean Roland, dont j'ai parlé à Mademoiselle... Il demande si Mademoiselle peut le recevoir... Véronique regarda la pendule, qui marquait huit heures et demie. Elle

hésita un moment, puis elle dit: - Faites-le entrer. Thérèse s'effaça pour laisser passer Roland Durtal; Véronique s'était levée. Il parut surpris de la trouver si jolie. Pensait-il à l'ancien locataire, à son gros rire inépuisable? Rien de semblable chez Véronique. Du calme, une certaine froideur, un sourire poli... - Mademoiselle, je m'excuse de me présenter chez vous à une heure aussi tardive... - Aucune importance, Monsieur, je me couche tard. La voix était froide, presque sèche... - Mais j'ai tenu à venir vous remercier de votre amabilité, j'ai déjà pris quelques croquis de la maison. Et je pense que je pourrai bientôt me mettre au travail pour une toile... - J'en suis fort aise, Monsieur. Asseyez-vous, je vous en prie. Durtal leva la main... - Je ne voudrais pas abuser... Le visage de Véronique Frémont sembla s'humaniser... - Vous n'allez pas me dire que ce village perdu vous offre des distractions palpitantes? Non... La vérité, c'est que vous vous ennuyez... Durtal pensa qu'il allait devoir jouer serré... - ...comme c'est également mon cas, restez encore un moment et bavardons! Durtal, un peu interdit, prit le siège qu'elle lui désignait. Il dit, presque avec embarras: - Mais... je veux bien, Mademoiselle!

- Rien, Mademoiselle. Je n'ai pas d'opinion particulière sur le problème du suicide... Elle accusa à peine le coup, mais elle le para en habile escrimeuse. - Oh! oh! voilà qui ressemble furieusement à une dérobade, vous ne dites pas le fond de votre pensée, Monsieur Jean Roland... - Qu'est-ce qui vous fait penser cela, Mademoiselle? - C'est... Elle s'interrompit brusquement, tendit l'oreille... Elle se leva, se dirigea d'un pas rapide vers la porte, qu'elle ouvrit d'un geste brusque. Derrière la porte, il y avait Thérèse. - C'est bien ce que je pensais, dit-elle d'une voix froide et coupante, on écoute aux portes! La servante voulut discuter: - Mais, Mademoiselle, je... - Vous vous apprêtez à faire les cuivres de la porte, sans doute? Ecoutez, ma fille... La servante se rebiffa: - Je ne suis pas une fille! Je suis une femme mariée! Mais Véronique ne haussait même pas le ton. Elle avait simplement ce ton cinglant, net, méprisant, qui fait plus d'effet que tous les éclats de voix. Elle dit, glaciale: - Voilà qui m'est bien égal, par exemple. Et cela ne vous donne en tout cas pas le droit d'écouter aux portes. Enfin, puisque vous êtes là,

servez au moins à quelque chose... Vous prendriez bien un peu de café, Monsieur? Durtal avait suivi toute la scène avec un intérêt qu'il ne songeait même pas à dissimuler. Il répondit, l'esprit ailleurs: - Volontiers, Mademoiselle... - Alors, faites du café, Madame Thérèse, dit Véronique. Et servez-le ici, avec les liqueurs... - Bien, Mademoiselle. Véronique Frémont revint lentement vers Durtal. - Et voilà comment il faut parler à ces gens-là... Durtal la regardait maintenant avec une sorte d'admiration. - Mes félicitations, Mademoiselle. Elle avait repris sa place en face de lui. Elle dit, avec un étonnement qui n'était pas feint: - Je ne vois pas pourquoi, par exemple... Durtal souriait. - Moi je vois très bien, par exemple... - Alors... expliquez-vous! Durtal prit un temps. Puis, paraissant se décider, tout d'un coup: - Eh bien! vous aviez raison, tout à l'heure: je m'intéresse puissamment au mystère de la Maison Rouge. Véronique eut un pâle sourire. - Ah! ah! nous y voilà... - Oui, nous y voilà, répéta Durtal. Admettons un instant, voulez-vous - c'est une hypothèse qui en vaut bien une autre - admettons que je

sois, l'homme que vous imaginez... - ...l'anglais qui suivait le cirque! - Oui. Dans ce cas, il serait assez naturel que votre attitude m'intéressât. Voyons, récapitulons! comme dit souvent... un de mes amis. Le premier locataire de cette maison, Désiré Frémont, l'habite pendant quinze jours. Il donne des signes assez visibles d'inquiétude, d'angoisse, même. On le trouve un matin, comme un pantin désarticulé, sur le pavé de la cour. Et d'un. Le second, Georges Frémont, lui succède. Il reste ici trois semaines. Trois semaines au bout desquelles il n'était plus que l'ombre de lui-même. Mêmes symptômes d'inquiétude, de peur. Il termine son séjour au bout d'une corde... Et de deux. Sylvain Frémont vient ici à son tour. Il tient le coup, un mois. Mais au bout de ce mois, il est fébrile, bizarre. Il manifeste... comment dire cela? une sorte de joie contournée, mais d'une manière étrange. J'ai pu le constater de visu. Je l'ai vu avant sa mort. Car lui aussi a fini lamentablement: une balle dans la tempe. Et de trois! Véronique écoutait avec attention. Tout à coup, sans qu'on ait frappé, elle dit: - Entrez! Et Thérèse entra!

(A suivre)

Le bois se consume vite!
Même si le tirage est presque fermé, il ne reste bientôt plus qu'un petit tas de cendres. N'employez donc du bois que pour allumer votre feu!

Une briquette «Union» qui brûle à plein tirage répand tout aussi vite une chaleur encore plus intense. Sa braise, en outre, continue longtemps à chauffer. Faites le calcul, et vous verrez que la briquette «Union» est plus avantageuse!



Chaleur concentrée: Briquette «Union»!

1 KM = 1 ct.



sans frais

UN PLACEMENT OR. En cette période d'incertitude monétaire, l'achat d'un «Velosolex» est un placement de tout repos. Sa construction robuste, son régime lent font qu'il dure longtemps. L'amortissement est ainsi réduit à peu de chose. En tenant compte du fait que le prix de l'essence consommée est inférieur à 1 c. par km, vous admettez que VELOSOLEX est le moyen de transport le plus avantageux qui soit.

Fabriqué par Hispano-Sulza (Suisse) S. A. à Genève

VELOSOLEX

ne coûte que Fr. 715.—, vélo et moteur compris
EXPOSITION DEMONSTRATION VENTE
A. Grandjean, 2, rue Saint-Honoré, Neuchâtel

Maison fondée en 1852
OPTIQUE
PHOTO
CINÉ
MARTIN LUTHER
maître opticien
Neuchâtel
Place Parry 7

On revient toujours à la Parisienne!

Un tiers des cigarettes fumées en Suisse sont des Parisiennes.

TUILES

A vendre d'occasion tuiles modernes, type standard et Jura. Environ 20,000. Ecrire sous chiffres P. 10730 N., à Publicitas S. A., la Chaux-de-Fonds.

Photographies du cortège des vendanges à la papeterie Bickel

PLACE DU PORT

A VENDRE

faute d'emploi: un amplificateur, avec micro et haut-parleur, un accordéon chromatique, une batterie avec charleston, une clarinette s.b., le tout en parfait état. Adresser offres écrites à Z. E. 163 au bureau de la Feuille d'avis.

GEDO le discute que l'on redemande Chavannes 16

« Opel » 12 HP

«Supersix», quatre-vingt places, occasion, avec taxes et assurance payées. A vendre, à bas prix, cause double emploi, éventuellement reprise d'une moto ou facilité de paiements. Adresser offres écrites à E. F. 151 au bureau de la Feuille d'avis.

Forte baisse de prix sur graisse comestible

Astra beurre 10% 25% Fr. 2.05 2.86
Sais beurre, etc. Fr. 1.95 2.75
la plaque de 500 gr. —

Huile comestible - Astra et Sais

Fr. 3.35 le litre
Huile d'arachide Fr. 3.20 le litre + verre; y compris impôt et 5% en timbres

Zimmermann S.A.

A remettre à Genève, cause santé,

épicerie

vins, liqueurs. Important service régulier de livraisons à domicile dans tout le canton. Chiffre d'affaires 200,000 fr. Camion moto, cédés pour 28,000 francs. Paiement comptant. Ecrire sous chiffres O. 81791 X., Publicitas, Genève.

Pâtes Dalang

Providence de la ménagère Régale de gourmet! s'achètent à

L'ARMAILLI

Hôpital 10 Timbres escompte

AU CORSET D'OR
Rosé-Guyot Neuchâtel
GROSSESSE Ceintures spéciales
dans tous genres avec sans-25.45
Ceinture «Sajus»
5% S. E. N. J.

DOIT VENDRE IMMEDIATEMENT
Moto «Lambretta», 125 cmc., deux places, bon état. Prix intéressant. Demander l'adresse du No 166 au bureau de la Feuille d'avis.

OCCASION
A vendre manteau de fourrure pour enfant de 2 à 4 ans. S'adresser entre 16 et 19 heures, Chapelle 21, Pe-seux, rez-de-chaussée.

A VENDRE
belle armoire ancienne, armoire, commode, tapis 2 m. 50 x 3 m. 55, lit, lit d'enfant, réchaud à gaz un feu, lessiveuse, bœaux, luge, garde-manger. Mme Duboulet, Cassardes 28, tél. 5 46 42.

A vendre **vélo**
de dame, trois vitesses, au prix de 200 fr. S'adresser Saint-Honoré 8, 1er.

Nouvelle baisse de prix sur tous les sucres!
cristallisé et en morceaux —

Zimmermann S.A.
109me année

A vendre **appareil à filmer**
8 mm. Prix intéressant. Adresser offres écrites à A. Z. 149 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE SUPERBES CHIENS

berger-allemand, noir-feu, deux mois, issus de parents dressés, pedigree, sujet de première ascendance. S'adresser: Rime André, appointé gendarme, Cousset, tél. (037) 6 24 83.

tissus de décoration
à prix très avantageux

IMPRIMÉ jolies impressions et couleurs nouvelles le m., 5.90 4.90	390
UNI et JACQUARD belle qualité double face, dans tous coloris le m., 7.20 5.90	350
VITRAGE tulle, filet, marquise, uni ou fantaisie, dessins divers, fond crème ou blanc le m., 3.50 2.50	145
ÉTAMINE à damiers, pour rideaux de cuisine, rouge/blanc, vert/blanc, bleu/blanc, jaune/blanc . . . le m., 2.95 1.95	145
VITRAGES ENCADRÉS en tulle, filet, marquise, uni et fantaisie 11.90 9.50 6.25 4.75	

2 PASSAGES
NEUCHÂTEL S. A.

A vendre **poussette**
moderne, couleur crème, état de neuf. S'adresser: Escaliers du château 3, en ville, ou tél. 5 51 45.

Peintures
Je reçois cette semaine dix peintures de Blanche Berthoud, Aux Occasions A. Loup, place du Marché 13.

A vendre d'occasion une **poussette**
bleu marine, en parfait état. S'adresser Seyon 15, 4me étage, à droite.

POUR VOS **COMBUSTIBLES**

adressez-vous à **LOUIS GUENAT**
Maillefer 19 - Tél. 5 25 17
Charbons - Mazout - Bois

6110

REDINGOTE en beau velours de laine entièrement doublé, coloris mode, col nouveau, très avantageux.

99.-

La belle confection pour dames

AUX Armourins
NEUCHÂTEL

Nos articles et nos documents d'actualité

La bombe atomique et les visées de l'U.R.S.S.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

D'après des renseignements parvenus à Stockholm, c'est au professeur Kapitza, Russe d'origine, mais élevé en Angleterre, où il fut proche collaborateur de lord Rutherford et membre de la Royal Society, que l'U.R.S.S. doit les résultats récemment obtenus. Leur portée est immense. Tout d'abord, la possession de la bombe influera, évidemment, sur l'attitude du Kremlin. Dans les milieux dirigeants britanniques, on croit, notamment, savoir que ce dernier considère la suprématie d'Atlantic des États-Unis comme définitivement terminée. On s'y rendrait, paraît-il, compte que l'Amérique a aujourd'hui encore beaucoup plus de bombes, mais cette différence de quantité serait compensée par la grande vulnérabilité des gigantesques cités anglo-saxonnes.

Il est clair que, dans de pareilles circonstances, l'emploi du terrible engin de la mort pourrait être évité. Tel fut le cas des gaz asphyxiants au cours de la dernière guerre. Cette éventualité est probable. Si elle se réalise un jour, c'est le rapport entre les forces militaires — l'arme atomique exclue — qui décidera de l'avenir du monde.

La puissance de l'armée rouge

Pour le moment, dans ce domaine, la balance penche dangereusement du côté de l'U.R.S.S. Surtout s'il s'agit d'une attaque imprévue. La Russie dispose, de fait, d'une puissante flotte de sous-marins, d'un modèle complètement nouveau. Son aviation arctique n'a pas d'égalée dans le monde et sa production annuelle de chars d'assaut se monta dernièrement à 35 mille unités.

A part cela, l'organisation de l'armée « rouge » lui assure — selon les spécialistes — une extraordinaire possibilité d'attaque synchronisée : aérienne, terrestre et navale. La discipline y est non seulement sévère, mais franchement cruelle — et malgré cela le moral du soldat et son courage sont excellents.

En outre, l'avance éventuelle de l'armée soviétique en territoire ennemi serait accompagnée par l'action de groupes armés de communistes locaux, organisés depuis longtemps, et soumis au commandement suprême du général russe Fédor Artémovitch Kovpak.

Les fissures du bloc oriental

Le bloc oriental a, cependant, lui aussi, des côtés faibles. Tels sont — dans les pays satellites — le danger des mouvements communistes dissidents — Tito, Rajk et d'autres — et l'opposition des milieux traditionalistes, comme le clergé et les paysans. Sans grande importance en temps de paix, ils pourraient — en cas d'un conflit — causer de sérieuses difficultés au Kremlin.

Cela se rapporte plus encore à la résistance armée qui existe aujourd'hui non seulement en Slovaquie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie, mais aussi en Ukraine et dans les républiques de l'Asie centrale. C'est, en effet, pour des raisons de sécurité que le Kremlin déporta vers des régions

lointaines de larges groupes de population islamique de l'Azerbaïdjan, du Turkestan, du Boukara et de Tachkent. Des Russes, des Ukrainiens et des Baltes furent installés à leur place.

Au cas d'un conflit, l'organisation de la production industrielle, les communications et les transports, constituerait pour le gouvernement de l'U.R.S.S., un problème fort difficile à résoudre.

La première est encore insuffisante, même en temps de paix, et il ne serait pas facile de l'accroître précipitamment. Car c'est depuis trente ans que la population russe fourmille, sous la contrainte, des efforts extrêmes. Elle le supporte docilement, mais les autorités soviétiques sont, paraît-il, conscientes du fait que le rendement du travail ne pourrait plus être augmenté. Il ne s'agit nullement d'opposition, mais du manque de forces physiques.

La question des communications est plus ardue encore. Un exemple suffit : les États-Unis ont 367 mille kilomètres de voies ferrées, des routes excellentes et des millions d'autos, tandis que l'U.R.S.S. a 91 mille kilomètres de lignes de chemin de fer, le mauvais état de ses routes est proverbial et la motorisation demeure peu développée. De nombreuses lacunes restent donc encore à combler avant qu'un conflit armé puisse être affronté sans de graves risques.

D'après les milieux britanniques, Moscou ne sait et préférerait éviter la guerre. Le Kremlin serait, d'ailleurs, persuadé que — puisque l'Occident cédait, autrefois, sur de nombreux points, aujourd'hui il sera plus conciliant encore. D'autant plus qu'une crise économique sérieuse le menace de près. Les maîtres « rouges » du Kremlin en verraient le premier signe précurseur dans la dévaluation de la livre sterling.

C'est pourquoi les chefs communistes de l'Europe orientale recourent-ils récemment du Kominform l'ordre de contribuer à la création d'une atmosphère de détente. Car, d'après Moscou, dans une pareille ambiance, les peuples occidentaux — ne craignant aucun danger extérieur — réagiront plus profondément aux secousses économiques et cela pour accélérer le moment culminant de la crise.

Aussi la déclaration du président Truman fut-elle mal accueillie dans l'U.R.S.S. Au moment où le Kremlin voulait une détente — elle provoqua une alerte générale qui contribuera sans doute à augmenter les armements des pays occidentaux. En effet, profitant de sa supériorité atomique — minime aujourd'hui mais réelle encore — les Occidentaux impressionnés pourraient renforcer leurs dispositifs de défense et préparer une résistance efficace à une attaque supposée des Soviétiques. Du moins dans l'éventualité où ce « non-emploi » de la bombe atomique était décidé. Les Russes cherchaient toujours à endormir la vigilance des adversaires. Ils le font, aujourd'hui, une fois de plus, tâchant de calmer l'opinion mondiale. Mais la réalisation de leurs desseins paraît peu probable.

M. S. CORY

Après les incendies catastrophiques des Landes

LA FORÊT, SOURCE DE VIE

Le bureau de l'Unesco nous écrit :

Les forêts, dont tous les peuples, Rabindranath Tagore nous le rappelle, firent jadis la demeure des dieux ou des âmes, ne sont pas seulement ces énormes réserves de charpente, de combustible, de térébenthine et de cellulose. Qu'elles brûlent, et ce ne sont pas seulement des milliards qui s'envolent en fumée c'est un peu de notre vie à tous. La valeur biologique de la forêt dépasse son importance économique.

C'est là une découverte que les hommes ont faite il y a peu de temps; ennemis naturels de la forêt, ils se sont acharnés à la détruire, d'abord par besoin, puis par cupidité. Il ne reste pas en Europe dix pour cent de la forêt primitive; en Chine moins encore, et voilà des siècles que les Chinois en pâtissent durement. L'extrême limite est maintenant atteinte, on préche le reboisement — même quand il est trop tard.

Les avantages de la forêt

On sait désormais que la forêt influe sur la température, qu'elle adoucit et égalise; qu'elle répand sur les champs environnants les brouillards qui les protègent soit de la gelée, soit de la grêle; qu'elle joue un rôle important dans le régime des pluies et le transport de l'humidité. On sait aussi qu'elle assure, dans les plaines, un travail indispensable de drainage et d'assainissement.

Mais en montagne, la forêt, en accumulant pour la saison chaude l'eau et la neige, empêche la formation des torrents, prévient l'érosion. Son rôle est alors capital: une montagne déboisée, n'engendre plus que désastres, éboulements, avalanches, inondations;

la terre cultivable disparaît bientôt; c'est le domaine de l'aridité et de la mort.

La forêt, au contraire, dispense la vie; chaque année des milliers de malades lui demandent de leur rendre la santé. Dans son atmosphère chargée d'ozone, les bactéries sont jusqu'à vingt-huit fois moins nombreuses qu'en rase campagne, pour ne rien dire des villes. Et ce n'est pas par hasard que dans l'Inde le choléra perd sa virulence à l'approche des bois, ni qu'en Alsace, Haguenau, au cœur d'une forêt de 50.000 hectares, a toujours échappé aux épidémies de typhoïde qui se sont abattues sur les autres villes de la province. La forêt nous est aussi nécessaire que les sources qu'elle protège.

Considérations sur l'incendie de la forêt landaise

Au cours de l'été qui s'achève, des centaines de milliers d'hectares, sur tous les continents, ont brûlé. Mais de tous ces incendies, aucun n'a soulevé autant d'intérêt que ceux qui viennent de ravager toute une région de la France. Après avoir englouti des villages, des moissons, des usines, la houle de feu s'est retirée en laissant quatre-vingt-dix cadavres et 50.000 hectares d'arbres calcinés. Elle a compromis l'œuvre patiente de tout un siècle: la forêt des Landes de Gascogne n'était pas un présent de la nature, mais une réussite de l'homme.

Au sud-ouest de la France, au bord de l'Océan, sur plus d'un million d'hectares, s'étend un territoire pauvre, autrefois peuplé seulement en lièze, lorsque le sol moins ingrat ou la mer permettait à l'homme de

subsister. Au centre, il n'y a pas cent ans, s'étalait un pays sans visage qui s'animait seulement des reflets mouvants des nuages sur les flaque de ses marécages; la Grande Lande.

Vers cette immobilité morne, le vent poussait les sables de la mer. L'histoire et la légende confondues ont gardé le souvenir de villes ensevelies.

« L'aspect des grandes Landes », écrivait en 1864 un géographe, « est d'une beauté monotone et triste; jusqu'à l'extrémité de l'horizon s'étend la plaine de sable blanc ou rougeâtre... Ça et là, on rencontre soit une mare d'eau stagnante, soit un profond ravin où coule une eau rouge. Tout est solitaire; nul être humain ne se montre dans l'immense espace, si ce n'est parfois un berger monté sur des échasses et vêtu de peaux de mouton comme un barbare des anciens jours. »

C'est sur ce sol désolé qu'allait s'épanouir bientôt une des plus riches forêts de l'Europe. Depuis longtemps on avait songé à l'assainissement des Landes. Un ministre du roi Henri IV avait même conseillé d'y accueillir dans ce but les Maures chassés d'Espagne. Mais les travaux d'assèchement et d'irrigation ne furent entrepris qu'au milieu du XIXe siècle, grâce à un ingénieur de l'Etat, Chambrelent, à qui l'on doit aussi le boisement immédiat des régions assainies. En 1900, la forêt avait totalement remplacé la Lande. En 1939, elle avait atteint la plénitude de son rendement.

Deuis, il y a eu les catastrophes que l'on sait. En bouleversant l'économie, en raréfiant surtout une population déjà insuffisante, la guerre a durement frappé la forêt landaise. En dix ans, l'incendie en a détruit près de la moitié. Vers le 15 août de cette année, au milieu d'une lutte impuissante, un agronome de Bordeaux s'est écrié, dit-on: « Si une ville de cent mille habitants avait brûlé, la perte aurait été moins grave pour l'avenir. »

Par les pertes énormes qu'elle a provoquées et surtout par les victimes qu'elle a faites, la catastrophe

a pris en France l'aspect d'une tragédie nationale. Mais la sympathie, les secours, l'aide pratique sont venus du monde entier: d'Angleterre, par exemple, la R.A.F. a expédié aussitôt des avions et du personnel entraîné dans la lutte contre le feu. Les sinistrés reçoivent des dons, des vêtements — plusieurs seront pris en charge par l'Etat.

Maintenant, il s'agit de réparer et de reconstruire. L'ingénieur a déjà, sans doute, surmonté son découragement. On replantera la forêt: on dessine déjà son visage de demain. Elle sera mieux protégée, mieux conçue, riche d'essences diverses. Elle laissera aussi, pour la culture qui fera vivre ses habitants, d'immenses terres enfin fécondes. D'un lieu maudit, une fois encore, l'homme et l'arbre réconciliés, feront jaillir la vie.

Georges FRADIER.

La Chine devant l'O.N.U.



Au Conseil de sécurité, M. Tingu F. Tsiang plaide la cause de la Chine nationaliste.

Un défilé commémoratif en Corée du sud



La Corée du sud a fêté dernièrement le premier anniversaire de la proclamation, il y a un an, de son indépendance. A cette occasion, un grand défilé, dont on voit une partie sur notre photographie, a été organisé à Seoul.

Deux escrocs voulaient ressusciter en France une ancienne ville d'eau

Réveiller Bourbonne-les-Bains, station balnéaire « pétrifiée depuis la mort de Jules César », lui redonner sa prospérité et sa splendeur du temps des Romains, tel était le thème alléchant que la Société d'exploitation fermière et hôtelière haut-marnaise proposait à ses activités, litanie dans « Paris-Presse », sous la plume de Paul Pelot.

Elle a réussi, de cette façon, à pomper à l'épargne plus de treize millions et ses deux gérants, l'ancien jockey Roger Brunet, 51 ans, et le démarcheur Maurice Macia, 35 ans, sont sous les verrous.

Dans une luxueuse brochure illustrée, la société célébrait les qualités des eaux de Bourbonne et les mérites de cette station thermale qu'elle se proposait de rénover.

La société avait acheté avenue Thiers ce qui reste de l'hôtel Excelsior, c'est-à-dire une façade sans aucune chambre et les anciens bâtiments du domaine du Loup.

Elle se proposait de transformer ces propriétés et d'en faire le Grand Hôtel du Parc de Montmorency, dont

l'avant-projet grandiose illustrait la première page de l'opuscule de propagande.

Un parc de grand style, une salle de fête et un vaste garage moderne étaient prévus dans les dépendances du nouveau palace. Celui-ci, incontestablement, devait faire de Bourbonne-les-Bains, la plus belle et la plus réputée des villes d'eaux.

Alléchés par cette séduisante perspective, les épargnants de la région n'ont pas manqué de répondre avec empressement aux démarcheurs qui parcouraient la campagne, offrant des obligations de « reconnaissance de prêts » variant de 5000 à 100.000 fr. et portant intérêt à 5%.

Au bout de deux ans, on pouvait en demander le remboursement, mais ses « administrateurs » se réservaient

N'auriez-vous pas oublié ?

que le dimanche 25 septembre était celui de la Journée de la faim. Si vous avez égaré le bulletin de versement, « Journée de la faim », volez le compte de chèques postaux: IV 859.

le droit d'accepter ou de rejeter les demandes.

Il y a quelques semaines, un officier de Lunéville signalait que les intérêts d'une obligation n'avaient pas été payés à l'échéance. Ce qui amena la section financière de la police judiciaire de Nancy à mettre son nez dans les affaires de la Société d'exploitation fermière.

Déconfiture

Le coffre de la pseudo-société était rigoureusement vide. Nous avons dit que ses deux gérants n'ont pas tardé à être écroués. Tous deux étaient dans une situation pécuniaire des plus précaires.

De l'ancienne splendeur qu'ils avaient connue grâce à la crédulité des épargnants, l'ancien jockey Brunet n'avait conservé que quelques centaines de francs et son ami Macia, une automobile qui restait au garage, faute d'argent pour acheter de l'essence.

Quant à Brunet, il a philosophiquement reconnu que ses connaissances financières n'égalait pas celles qu'il possède en matière de turf.

AU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Un litige entre Neuchâtel et Genève au sujet de la taxe d'exemption du service militaire

Conformément à l'article 10, alinéa 2, de la loi sur la taxe militaire, du 28 juin 1878 (LTM) et l'ordonnance relative du 26 juin 1934 (RTM), le lieu de paiement de la taxe se trouve au canton d'origine du contribuable, quand il « est absent du pays » ou s'il s'agit d'un « Suisse à l'étranger ». Se fondant sur ces dispositions, le canton de Neuchâtel a actionné le canton de Genève en considérant que le contribuable X., qui pendant des années s'était rendu à l'étranger et n'avait pas de domicile fixe, devait acquitter sa taxe militaire dans son canton d'origine, c'est-à-dire à Neuchâtel. Le canton de Genève a refusé d'admettre la prétention neuchâteloise, en faisant valoir notamment que X. n'avait pas demandé de congé militaire qu'il avait déposé ses papiers à Anières (canton de Genève) et que dès lors la taxe était due au canton de Genève (article 48, RTM). Le litige ayant été porté devant la Chambre de droit administratif du Tribunal fédéral, celle-ci a rejeté les conclusions du canton de Neuchâtel en faveur du canton de Genève.

Le canton de Neuchâtel fonde ses conclusions sur les articles 10, alinéa 2, LTM, et 47, alinéa 3, RTM. Toutefois, ces dispositions ne doivent être interprétées qu'en relation étroite avec leur contexte. Si l'on rapproche l'article 10, alinéa 2, de l'alinéa 1 et de l'article 13, LTM (qui mentionne les « Suisses domiciliés à l'étranger ») il n'est pas douteux que cet alinéa 2 de l'article 10 ne vise que le cas de l'absence de domicile

en Suisse. Quant à l'expression de « Suisse à l'étranger » figurant à l'article 47, alinéa 3, RTM, elle doit également être rapprochée des termes « assujettis domiciliés en Suisse » de l'alinéa 1; il n'y a donc de Suisses à l'étranger, au sens de l'alinéa 3, qu'en tant qu'ils ne sont plus domiciliés en Suisse. Il en résulte que la seule question litigieuse est de déterminer si, le 1er janvier 1949, le contribuable X., était domicilié en Suisse, soit au canton de Genève, l'article 48, RTM, donne une définition du domicile en ce qui concerne la taxe militaire: c'est la commune désignée par l'article 81, OCM, savoir la commune où les papiers sont déposés ou doivent être légalement déposés. Si l'on s'en tient à cette définition il n'est pas douteux que X. est domicilié à Anières, au canton de Genève, puisque c'est là que sont déposés ses papiers. D'autre part, on ne peut faire grief au canton de Genève d'avoir, en dépit de l'absence du contribuable à l'étranger, conservé ses papiers. En effet, les papiers d'un Contribué doivent être déposés lorsque celui-ci est établi dans un autre canton que son canton d'origine et il y a établissement lorsqu'une personne réside à un endroit situé hors de sa commune d'origine, avec l'autorisation de l'autorité locale, et qu'elle y constitue le centre de son existence économique et sociale (cf. Aubert: « La Liberté d'établissement des Contribués », thèse Genève 1939, p. 39). Or, à cet égard, le maintien de l'établissement de X. à Genève, en dépit de son absence du pays, se justifie par les circonstances de la cause. S'il est ainsi exact que la définition du domicile donnée à l'article 48, RTM, en corrélation avec l'article 81 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 10 avril 1945 sur les contrôles militaires, permet de conclure à l'existence d'un domicile de X. au canton de Genève, il convient toutefois de se demander si le Conseil fédéral, par un simple règlement d'exécution (soit le RTM), avait le pouvoir de donner une définition de la notion de domicile qui déroge à la notion usuelle du droit commun.

La délégation conférée au Conseil fédéral par l'article 15, LTM, ne semble pas être aussi étendue. Toutefois, la question peut demeurer ouverte, car même si l'on s'en tient à la notion usuelle du domicile (art. 23 du code civil suisse) il n'est pas douteux que X. est domicilié à Anières, au canton de Genève. En effet, il a un lien de fait évident avec ce canton où d'ailleurs ses parents sont domiciliés et où il revient après chacune de ses missions à l'étranger. C'est donc le canton de Genève qui est compétent, aux termes de l'article 10, alinéa 1, LTM, pour percevoir la taxe militaire due par X.

STUDIO 2 DERNIERS JOURS

Mercredi et jeudi

UN FILM ITALIEN REMARQUABLE

Cocaine

Version originale parlée italien

Demain jeudi: MATINÉE à 15 h.

à prix réduits

Les projets mondains foisonnent à Bonn

La capitale de l'Allemagne occidentale songe à se pourvoir en divertissements

Bonn, la nouvelle capitale fédérale de l'Allemagne occidentale, court le risque de devenir une moderne Babylone, si les pères conscrits de cette cité exaucent les demandes que leur adressent les propriétaires d'établissements de divertissements.

Une des lettres adressées aux autorités de Bonn commence ainsi: « Une capitale a besoin d'avoir des girls de dancing, voilà pourquoi je sollicite l'autorisation d'ouvrir un restaurant de luxe ».

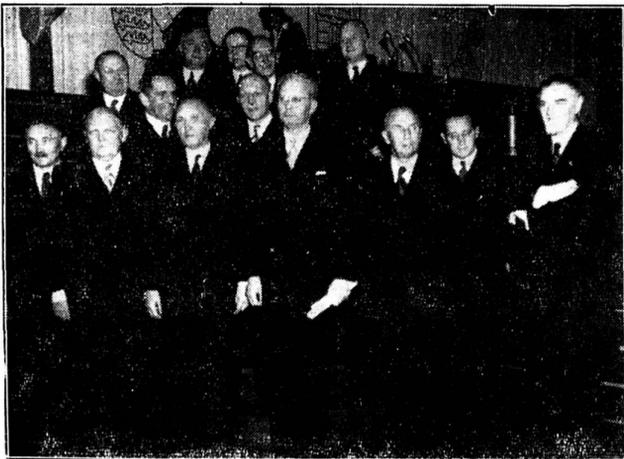
Un astucieux Hambourgeois a demandé la permission de remorquer jusqu'à Bonn par le Rhin un sous-marin allemand pour le transformer en café-bar.

Un entreprenant architecte de

Berlin a soumis ses plans pour l'érection d'une version germanique de la Tour Eiffel, soutenant que « une capitale digne de ce nom doit avoir un monument caractéristique ».

Un autre architecte, s'inspirant de la célèbre maison de campagne de George Bernard Shaw, a suggéré de construire, un gigantesque hôtel monté sur une plaque tournante, de manière à ce qu'il présente toujours sa façade au soleil.

Enfin, un propriétaire de cabaret a demandé l'autorisation d'ouvrir un établissement à Bonn, promettant d'installer, au rez-de-chaussée, un cirque aquatique complet, avec des phoques dressés, des ours polaires et des pingouins.



Le premier cabinet allemand d'après-guerre photographié à l'issue de sa première séance.

Concours hippique national de la Chaux-de-Fonds

LES 8 ET 9 OCTOBRE — Paddock du Manège du Jura

Avec la participation des meilleurs spécialistes suisses du saut d'obstacles

Enfants des écoles et de l'orphelinat invités gratuitement le samedi.

Location : Magasin de tabac Mentha-Schürch, Léopold-Robert 12, Tél. 2 23 73

« LA CHAUX-DE-FONDS ÉTAIT AUX VENDANGES, NEUCHÂTEL SERA AU CONCOURS HIPPIQUE »



DIVAN-LIT
Demandez-moi avec coffre pour literie, barrières mobiles, avec tissu, seulement 318 fr. chez

Société Coopérative de Consommation

Pendant les vendanges : **Fromage gras** Jura ou Emmenthal Fr. 4.60 le kg. net, à partir de 3 kg.

Membres G. Meyer
Facilités de paiement sur demande

MAGASINS MEIER S. A.
Saucissons de campagne (deux sortes), Salami Citterio, salametti, mortadelle, Fromage d'Appenzell, Beurre de Gruyère. Tous des articles qui se font de la réclame par leur qualité.

Pour les vendanges :
Fromage gras du Jura et d'Emmenthal
Ire qualité, Fr. 4.90 le kg. Rabais depuis 5 kg. Prix de gros pour revendeurs. Expédition au dehors

R.-A. STOTZER
rue du Trésor

Sportifs, alpinistes, chanteurs, orateurs, fumeurs, emploient les **TABLETTES plantain Merz**

contre la toux, l'enrouement et le catarrhe

Spécialité de Merz & Cie S.A., Aarau

La belle lustrerie
chez le spécialiste
S. E. N. et J.

Elexa
1 RUELLÉ DUBLÉ NEUCHÂTEL

BIENTOT LE GRAND FILM DU MOMENT
LE SECRET DE MAYERLING

Addition? Soustraction? c'est un jeu avec

PRECISA
Reymond
NEUCHÂTEL
Rue Saint-Honoré 5

A remettre tout de suite le **Foyer du théâtre**

Possibilités : restaurant, bar, dancing.

S'adresser à Coniserie GRISEL, Léopold-Robert 25, la Chaux-de-Fonds.

INSTITUT Sam Simmen
Tertre 2 - Tél. 5 37 27
NEUCHÂTEL

MATURITÉ FÉDÉRALE
Consultations - conseils pour les parents

LACS DE NEUCHÂTEL ET MORAT
SOCIÉTÉ DE NAVIGATION SUR LES LACS DE NEUCHÂTEL ET MORAT S. A.

Mercredi 5 octobre 1949, en cas de beau temps

Promenade à l'île de Saint-Pierre

13.45 dép. Neuchâtel arr. 18.20
14.05 dép. Saint-Blaise arr. 18.00
15.30 arr. Ile de Saint-Pierre dép. 16.40
LA DIRECTION.

Société coopérative de Consommation
Chaussures - Treilles

Un orthopédiste diplômé
sera à la disposition de notre clientèle

JEUDI 6 OCTOBRE 1949
EXAMEN ET CONSEILS GRATUITS PAR SPÉCIALISTE

Nos ravissants **TABLIERS**
en cretonne à fleurs, pur coton, bien coupés à prix avantageux!



BLOUSE DE MAISON
cretonne, pur coton, impression fleurs, jolis coloris,
42-46 48-50

BLOUSE DE MAISON
en jolie cretonne fleurie, nuances mode,
48-50 = 18.50 42-46

14⁵⁰ 15⁵⁰ 17⁵⁰

Notre immense choix de **TABLIERS**
à bretelles, diverses formes, au choix,
980 750 590 490 395

La Nouveauté sa
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

POUR CLARTÉ ET SÉCURITÉ
UNE SEULE DIRECTION

National

J. Muller, représentant, Bienne
rue des Marchandises 13, tél. 2 60 44

Hernie
Elle n'est plus gênante depuis la découverte d'un procédé de contention qui ne comporte ni ressort, ni pelote. Avec un bandage opérant l'obturation complète de l'anneau hernial, vous redeviendrez normal. Essais gratuits tous les jours.

Reber
BANDAGISTE Tél. 5 14 52
Saint-Maurice 7 Neuchâtel

Un manteau de pluie
popeline, de qualité, de 65.- à 100.- s'achète à la

COOPÉRATIVE DU VÊTEMENT
Grand-Rue 6, 1er étage

A vendre
un petit lit d'enfant, complet, un marche-bébé, un cheval à balancer avec dossier, ainsi qu'une machine à laver, avec moteur hydraulique, le tout en parfait état. S'adresser à Jules Vuillemin, la Jonchère, tél. 7 13 91.

Service auto-transports
Les Hauts-Geneveys-Tête de Ran

Les courses du lundi matin au samedi à midi sont supprimées, sauf les jours fériés officiels, à partir de mercredi 5 octobre.

GRAPHOLOGIE
Méthode moderne américaine. Étude de caractère, le passé et l'avenir dévoilés par l'écriture: conseils. Envoyer quelques lignes sur papier non ligné, mentionner l'âge. L'étude sera envoyée contre remboursement de 10 fr. 40. — Écrire à Mme H. Jacot, Niederdorf (Baïle-campagne).

DESSIN TECHNIQUE
Travail prompt et soigné
Ecrire à Case 10597, Neuchâtel 8.

MACHINES A COUDRE
Réparation par spécialiste
Se rend à domicile.
HURNI - Clos-Brochet 4
Tél. 5 29 62

Attention!

Si vous voulez passer une agréable soirée, venez à Cortaillod, halle de gymnastique,

au bal des vendanges

AVEC L'ORCHESTRE «ALPINA»
DU 3 AU 9 SEPTEMBRE
De l'entrain. De la gaieté.



Des montagnes de mousse!

SOLO dans le ménage

seul. Fr. 1.40

Fenêtres et miroirs, planchers et parois, baignoires et carrelages se nettoient en la moitié moins de temps avec SOLO. Point n'est besoin de rincer ou de polir longuement. Exempt de savon, SOLO ne laisse pas de traînées nuageuses. — Exceptionnel aussi pour les tapis. — Dans la machine à laver, son efficacité est extraordinaire!

pour tout le ménage
mousse plus fort nettoie mieux travaille plus vite

WALZ & ESCHLE S. A. BALE

THÉÂTRE

Un puissant drame policier

avec
FERNAND LEDOUX - RENÉE FAURE
de la Comédie-Française

LOUVIGNY - PAULINE CARTON

« L'ombre »

L'ombre du crime...
L'ombre de la violence...
L'ombre du mystère...

Un crime à Montmartre...
qui apporte dans l'existence d'une jeune fille de Paris...

Le bouleversement... Le trouble...
L'aventure... L'angoisse...
Le vrai sens de la vie...
avec des personnages de tous les jours...

Dès mercredi, et pour CINQ jours seulement
Téléphone 5 21 62

Une pellicule isolante de cire simplifiée l'entretien des parquets

L'emploi de produits d'entretien non-appropriés, qui nettoient bien le bois et le linoléum sans les nourrir suffisamment, est nuisible aux parquets. Ceux-ci s'usent et ne peuvent plus résister à la pénétration de la crasse et de l'humidité.

La fabrique des produits bien connus, MARGA, WOLY, CLU, WEGA, spécialisée depuis 90 ans dans la branche, vient enfin de trouver le produit idéal qui nettoie sans peine, recouvre les parquets d'une fine pellicule de cire empêchant la crasse de pénétrer.

Les ménagères sont enchantées de WEGA Liquid-Polish qui dégage une odeur rafraîchissante.

Pour parquets, linoléums et carrelages,

meubles et parois



WEGA liquid polish

en estagnons de 1/2, 1 et 5 litres

Répartition facile grâce au goulot-gicleur.

Pour des meubles délicats ou des parquets peu fréquentés, on emploiera de préférence une encaustique solide telle:

WEGA wax Polish

très riche en cires dures qui donnent un éclat incomparable.

Fabricant: A. SUTTER, Münchwilen/Thurg.

Le chocolat au lait de renommée mondiale



il enchante le palais de son moelleux tapis de crème

123 ans de tradition

A vendre d'occasion buffet de cuisine en très bon état. S'adresser: Parc 54, 2me à gauche, Neuchâtel.

MOTO

marque «Moser», 350 T.T. à vendre. Adresse: J.-P. Château 13, dès 19 heures

A vendre

pousse-pousse-poussette modèle lux «Royal-Eka». Etat de neuf. G. Gottreux, Comba-Borel 15.

COUVERTS argent 800 / 000

Jezler
TOUS MODELES

couverts métal argenté 90 gr.
première qualité

«Christoffe»	«W.M.F.»
«Berndorf»	«Gense»
«Wellner»	«Hans»
«Wilkens»	«Oka», etc.

depuis Fr. 60.— la douzaine

H. VUILLE NEUCHÂTEL
Place du Temple

Péclard Lessive
Grasse et Active

Le paquet double AVANTAGEUX 1.95 fr.

ASTRA

qualité et confiance!

GRAISSE COMESTIBLE · HUILE D'ARACHIDES

Nouvelles économiques et financières

Doléances américaines au sujet des montres suisses

L'importation des montres suisses aux Etats-Unis a subi plusieurs attaques, ces temps derniers. Le président de l'Elgin National Watch Company, M. James Shennan, lui reproche, notamment, de nuire au développement de l'industrie horlogère de son pays. La défense nationale des U.S.A. s'en trouverait affaiblie. Pour parer à ce danger, M. Shennan renonce libéralement à réclamer un contingentement, une subvention ou une interdiction d'importation. Il aspire « simplement » à voir augmenter les droits de douane.

M. Shennan se donne à bon compte des airs généreux. La hausse du tarif douanier, qu'il présente comme une mesure anodine, aurait à peu près les mêmes effets qu'un contingentement, une subvention ou une interdiction d'importer. Elle dresserait une barrière devant nos montres. A l'abri de cette protection, les manufactures des U.S.A. ne tarderaient certainement pas à élever leurs prix. De cette façon, la subvention ne serait pas versée par la Maison Blanche, mais par le public. Pour le citoyen américain, la différence ne serait pas très sensible.

Président de l'une des trois grandes manufactures d'horlogerie des U.S.A., M. James Shennan se plaint de ne pouvoir lutter avec une concurrence payant des salaires de 40% inférieurs à ceux de l'industrie américaine. Il omet d'ajouter, cependant, que la disparité des prix explique la disparité des salaires. D'ailleurs, il reste à prouver que, sans tenir compte du coût de la vie, les horlogers des U.S.A. gagnent 40% de plus que les nôtres. Dans une lettre d'une fabrique américaine à un correspondant chargé de recruter du personnel dans notre pays, nous lisons, en effet, ceci :

Veuillez prendre contact, dès que possible, avec ces personnes et procéder aux engagements nécessaires. Je vous saurai gré de les engager au salaire le plus bas possible, dans les limites que je vous ai fixées de dollars 1.035 à 1.45 à l'heure.

Ces tarifs pour ouvriers qualifiés ne sont point de 40% plus élevés que les nôtres.

Il n'est pas, non plus, très convaincant de relever, sans autre, que la Suisse a vendu aux U.S.A., l'an passé, 7,8 millions de montres et mouvements. Pour être équitable et complet, il sied de mentionner ce que notre pays leur a acheté en

contrepartie. Or, cette comparaison n'est nullement à l'avantage de la grande république d'outre-Atlantique.

Sans aucun doute, le volume de nos envois de montres à destination des Etats-Unis a pris des proportions inhabituelles, ces dernières années. De 1938 à 1948, l'augmentation est de 224%. Elle n'a rien d'anormal. Elle est, au contraire, dans l'ordre des choses. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les U.S.A. ont pris, dans l'économie universelle et dans l'économie suisse, une place qu'ils n'occupaient pas auparavant. Si leurs acquisitions de montres marquent un accroissement de 224%, leurs ventes de produits divers à notre pays accusent une progression de 662%. Par conséquent, les Etats-Unis sont très loin de faire un marché de dupes avec nous.

Is en sont si loin que la Suisse, nation de 4,5 millions d'habitants, a importé, l'année passée, pour 954 millions de francs des U.S.A., tandis qu'elle a exporté vers eux pour 456 millions de francs, seulement. Par tête d'habitant, notre pays a consommé pour 207 fr. de marchandises américaines. Les fils de l'oncle Sam, eux, ont absorbé pour 3 fr. 10 de marchandises suisses par unité.

On pardonne des sautes d'humeur à une jolie femme... mais pas à une montre! Une montre doit être la régularité même. C'est précisément le cas de la Tissot-automatique. C'est une merveille de précision — usinée jusqu'au millième de millimètre! Elle est étanche, protégée contre les chocs, antimagnétique et — tenez-vous bien: elle se remonte d'elle-même à chaque mouvement du bras!

Nous tenons à votre disposition la gamme complète des montres Tissot, comprenant de ravissants modèles pour dames et messieurs.

PAUL MATTHEY, angle rue du Seyon 5. H. VUILLE FILS, Temple-Neuf 16, NEUCHÂTEL

Un homme d'affaires aussi avisé que M. James Shennan ne devrait pas oublier des faits aussi importants. Aussi bien, il ne les omet pas. Il préfère les ignorer ou les passer sous silence. A cette seule condition, il peut demander une diminution des importations de montres suisses. « Bien que les accords de commerce bilatéraux présentent des avantages évidents, dit-il, ils devraient tenir mieux compte de certains cas particuliers ».

Nous sommes entièrement d'accord, mais pas dans le sens où M. Shennan l'entend. De fait, Washington pourrait tenir mieux compte des besoins du seul client à monnaie forte, qui lui passe pour 954 millions de commandes, pendant qu'il lui vend pour 456 millions de francs. La Suisse est l'un des « cas particuliers » dont M. Shennan parle avec éloquence. Pour équilibrer sa balance commerciale, elle dispose d'un minimum d'articles, dont les montres. Si l'on refuse de les accepter en monnaie d'échange, elle se trouvera dans l'impossibilité de subsister.

On croit volontiers que le président de l'Elgin National Watch Company ne nourrit pas d'aussi noirs desseins. Fils de la vaste et opulente Amérique, il éprouve simplement quelque peine à imaginer que, dans le monde d'après-guerre, l'un des derniers Etats encore économiquement sains n'est point un grand empire aux richesses inépuisables, mais un minuscule pays continental aux ressources très limitées. Partant, sa qualité d'horloger l'incite à penser que la Suisse devrait exporter moins de montres et davantage d'autres articles en Amérique du nord. C'est, précisément, ce que notre pays ne peut pas faire.

Au reste, il ne faut rien exagérer. Pour tous les Etats, le commerce international a pris une forme et une ampleur inaccoutumées ces dernières années. Maintenant, il reprend, peu à peu, un cours plus tranquille et plus régulier. Depuis plusieurs mois, les importations de montres suisses fléchissent aux U.S.A. De mai à juin 1949, elles ont diminué de 27.500 pièces. La seule loi de l'offre et de la demande se charge de rétablir l'équilibre auxquels les fabricants américains aspirent tant. Mesure permanente, la hausse des tarifs douaniers se révèle inadéquate pour remédier à une situation passagère.

Manipulation monétaire en Argentine

BUENOS-AIRES, 3 (Reuter). — Le gouvernement argentin a décrété lundi le blocage des prix pour toutes les marchandises importantes, de l'huile de ricin aux balais de cuisine, et des denrées alimentaires aux meubles de salon. D'autre part, la valeur du peso au marché libre a été réduite d'environ 47% par rapport au dollar. Ces mesures ont été prises lorsque furent connus les changements apportés à la structure monétaire du pays.

A noter que l'ancien cours du peso est maintenu pour les exportations de viande en Grande-Bretagne. Le cours libre du peso est porté de 4,8 à 9 pesos par dollar.

Le cours du franc suisse
BUENOS-AIRES, 3 (A.F.P.). — En annonçant le rétablissement du marché des changes, le ministre des finances publie un tableau donnant les nouveaux cours des monnaies européennes applicables à partir du 3 octobre 1949.

Les taux pour l'exportation, dite de base, préférentiel a, préférentiel b et spécial sont pour le franc suisse: 78,01, 112,24, 133,07, 167,16.

Les taux d'importation de base, préférentiel a, préférentiel b, sont pour la même devise: 142,52, 87,39, 125,79.

De l'or suisse à Macao ?
D. M. J.-F. M. dans le « Journal de Genève ».

On connaît la pratique suivie par la Banque nationale en matière de vente et d'exportation d'or. Notre institut d'émission procède actuellement de façon extrêmement stricte. Bien que ses caves regorgent d'or, elle n'en laisse pas aller la moindre pièce sur le marché et refuse le plus souvent toute autorisation d'achat et bien entendu d'exportation. Même à des fins industrielles les livraisons d'or sont des plus minimes. On se rappelle l'affaire de l'usine Feullor S. A. D'autre part, les dentistes ont toutes les peines du monde à se procurer l'or nécessaire à leur travail scientifique.

Pourtant il semble que de temps en temps la Banque nationale ouvre les portes de ses coffres. Nous croyons savoir qu'en juin dernier, la Banque nationale a permis l'exportation d'environ 450 kg. de lingots d'or qui sont partis par avion de Coltrint pour Macao. Les permis d'exportation étaient, paraît-il, en ordre. Macao, c'est cette ville de Chine, sous domination portugaise, que les romanciers ont qualifiée d'« Enfer du jeu ». Qu'est-ce que l'or suisse va faire dans cet enfer ?

Nous sommes, par conséquent, en droit de demander à la Banque nationale des précisions. Nous la prions tout d'abord de nous dire s'il est vrai qu'une exportation d'or a été faite en juin dernier à Macao ? Nous lui demandons ensuite de bien vouloir expliquer, une fois pour toutes, la façon dont les permis d'exportation pour l'or sont octroyés.

Pour l'instant nous ne voulons pas émettre un reproche quelconque à l'égard de la Banque nationale. Nous lui demandons simplement des précisions.

Le déficit des C.F.F. augmente

On nous écrit :
La situation financière des C.F.F. n'est guère brillante. Le déficit observé au cours de ces derniers mois s'accroît depuis l'été dernier. Il s'éleva à plus de trente millions.

Pourrait-on augmenter leurs recettes ? Dans une étude très remarquable, qui a paru dans la « Neue Zürcher Zeitung » du 14 septembre dernier, M. W. Berchtold, qui est lui-même directeur du 3me arrondissement des C.F.F., reconnaît que ce serait impossible.

La concurrence des transports routiers se fait naturellement de plus en plus active; toute nouvelle hausse des tarifs ferroviaires lui profiterait et accentuerait encore le déficit des C.F.F. :

« Il est clair, écrit le directeur du 3me arrondissement, que le renchérissement des transports ferroviaires renforcera la tendance à utiliser les transports routiers. On ne peut songer dans ces circonstances à server encore la vis des tarifs. »

C'est pour la même raison que la commission des C.F.F. au Conseil national a également renoncé à autoriser de nouvelles augmentations qui dépasseraient celles qui ont été prévues par l'arrêté des pleins pouvoirs du 24 mars 1947.

Parcilles augmentations des recettes étant inconcevables, comment limiter le déficit ? Est-il possible de réaliser des économies ?

Il ne semble pas que nos C.F.F. soient disposés à emprunter cette dernière voie qui est évidemment la plus difficile. Au contraire.

Le statut révisé des fonctionnaires prévoit pour les C.F.F. de nouvelles charges. Il entraînera pour eux en 1950 — ainsi que le révèle M. Berchtold — une charge nouvelle de sept millions qui s'élèvera à 18 millions quand la nouvelle loi déploiera tous ses effets. Mais les associations qui représentent le personnel ferroviaire demandent encore une égalisation de la situation des cheminots avec celle d'autres fonctionnaires fédéraux, égalisation qui porterait les chiffres que nous avons mention-

nés de 7 à 14 et de 18 à 36 millions. Le conseil d'administration des C.F.F. ne paraît pas disposé à satisfaire de telles revendications. Il a déjà émis la crainte que de telles dépenses ne permettent pas d'équilibrer les comptes des C.F.F.

Ceux-ci ont tout intérêt à équilibrer leur budget et, surtout, à lutter à armes égales avec leurs concurrents de la route. Peut-être auraient-ils intérêt à examiner encore une fois s'il ne serait pas possible de réaliser des économies dans leurs frais d'exploitation en supprimant un certain nombre de lignes secondaires qui coûtent de plus en plus cher et qui rapportent de moins en moins. Tôt ou tard, des mesures comme celles-ci s'imposent; autant y songer dès maintenant.

Quoi qu'il en soit, il appartiendra en dernier lieu aux électeurs de se prononcer.

Communiqués

Concert d'accordéon
L'orchestre d'accordéon « Hohner », Trossingen, de renommée mondiale, donnera un récital samedi 8 octobre, dans la grande salle de la Rotonde, sous la direction de Rodolphe Würthner et avec le concours d'Hermann Schittenhelm, virtuose d'accordéon. Cet ensemble célèbre donnera des concerts dans toutes les grandes villes de Suisse. Le programme contiendra des compositions originales populaires, des compositions originales et des arrangements très intéressants (Introduction pour la « Traviata », « Rêves de printemps » de l'« Orphée aux enfers », etc.).

CARNET DU JOUR

Cinéma
Rev: 15 h et 20 h. 30. Les naufragés.
Studio: 20 h. 30. Cocaine.
Apollo: 15 h. et 20 h. 30. L'embuscade de Furnace Creek.
Palace: 20 h. 30. Copacabana.
Théâtre: 20 h. 30. L'ombre.

Tempé avec

OMO

est à moitié lavé

DIABLERETS
L'APÉRITIF COMPLET

LA VIE NATIONALE

NOMINATIONS AUX C.F.F.

M. Gschwind, directeur général et un Neuchâtelois à la direction du 1^{er} arrondissement

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Les affaires n'ont pas traîné. Lundi, le Conseil d'administration des C.F.F. se réunissait et formulait ses propositions : mardi matin déjà, le Conseil fédéral en approuvait deux, laissant la troisième en suspens.

Rappelons qu'il fallait remplacer deux directeurs : l'un aux Grands-Remparts, M. Meile qui était en même temps président de la direction générale, l'autre à Lausanne, M. Chenaux, à la tête du 1^{er} arrondissement.

Pour Berne, la politique a réglé les choses. M. Meile était rattaché au parti catholique-conservateur, il l'avait même représenté au Conseil national. Il fallait donc que son successeur fût du même bord.

On chercha longtemps et l'on fit deux élections décevantes en particulier auprès d'un professeur de Saint-Gall qui refusa. Alors survint la candidature assez inattendue de M. Hugo Gschwind, conseiller d'Etat de Bâle-Campagne, qui passa aussi le temps d'une législature sous la coupole fédérale et qui, depuis 1936, s'occupe à Liestal de l'agriculture, des forêts, de l'assistance publique et de l'économie du demicanton.

Dans la politique fédérale, M. Gschwind n'avait pas eu le temps de laisser un sillage bien profond. Les gens qui le connaissent le décrivent comme un homme à l'esprit ouvert, compréhensif, bon organisateur. Docteur en économie politique, il a travaillé dans plusieurs banques, en Suisse et en France, il a séjourné en Espagne et aux Etats-Unis. Il n'a donc pas un horizon au clocher du village.

Tout cela, certes, parle en sa faveur, mais n'empêche pas toutefois que ce n'est pas à ces circonstances qu'il doit d'être entré aux Grands-Remparts. Si M. Gschwind n'avait pas été de tel parti déterminé, il resterait à Liestal, eût-il parcouru dans ses années de jeunesse et d'études, les trois quarts du globe.

Si l'on insiste sur cet aspect de la nomination, c'est qu'il y a deux ans, lorsqu'il fallait pourvoir un poste de directeur général, on avait parlé d'un candidat romand, homme politique lui aussi. Or, dans le saint des saints, on avait levé les bras au ciel en disant : « Vous n'y pensez pas, ça aurait l'air d'une nomination politique. » Et l'on est allé chercher un « technicien » qui, d'ailleurs, fait admirablement son travail.

Mais il est piquant de constater que, selon les opinions et la langue du candidat, la politique est un obstacle ou un tremplin.

Il semble bien d'ailleurs, qu'en haut lieu, on éprouve le besoin d'expliquer la nomination. Ainsi, le « curriculum vitae » officiel insiste sur l'activité de M. Gschwind dans des organismes administratifs de compagnies de transport. On ne passe sous silence aucun détail. Ainsi nous apprenons qu'il fut délégué de Bâle-Campagne « dans la commission d'exploitation du conseil d'administration du chemin de fer du Bireck » (en tout et pour tout, neuf kilomètres de lignes entre Bâle et Dornach), qu'il fit partie de la commission d'aviation des Deux-Bâles, de l'Association bâloise de la navigation et fut chef des ports rhénans de Bâle-Campagne.

BOURSE			
COURS DE CLÔTURE			
Bourse de Neuchâtel			
(Extrait de la cote officielle)			
ACTIONS			
Banque nationale	710.-	d	710.-
Credit fono, neuchâtel	800.-	d	800.-
La Neuchâteloise s. g.	570.-	d	570.-
Cables elect. Colombis	5200.-	d	5200.-
Ed. Dubied et Cie	770.-	d	780.-
Clément Fortland	1300.-	d	1300.-
Tramways Neuchâtel	490.-	d	490.-
Suclard Holding S. A.	290.-	d	290.-
Etablissement Perrenoud	505.-	d	505.-
OBLIGATIONS			
Etat Neuchâtel 2 1/2 1932	101.-	d	101.-
Etat Neuchâtel 2 1/2 1938	101.25	d	101.-
Etat Neuchâtel 2 1/2 1942	102.50	d	102.50
Ville Neuchâtel 2 1/2 1937	101.50	d	101.50
Ville Neuchâtel 2 1/2 1941	102.50	d	102.50
Ch.-de-Fonds 4 1/2 1931	102.-	d	102.-
Tram Neuch. 3 1/2 1930	1500.-	d	1500.-
Klaus 8 1/2 1948	101.-	d	101.-
Et. Perrenoud 4 1/2 1937	101.-	d	101.-
Suclard 8 1/2 1941	101.50	d	101.50
Taux d'escompte Banque nationale 1 1/2 %			

BOURSE DE ZURICH			
OBLIGATIONS			
	3 oct.	4 oct.	
3 % C.F.F. diff.	1903	103.50%	102.75%
3 % C.F.F.	1938	100.70%	100.60%
3 1/2 % Emp. féd. 1941	101.60%	101.60%	
3 1/2 % Emp. féd. 1948	102.25%	102.25%	
ACTIONS			
Union banques suisses	836.-	836.-	
Credit suisse	772.-	771.-	
Société banque suisse	759.-	757.-	
Motor Colombus S. A.	465.-	465.-	
Aluminium Neuhäuser	1860.-	1795.-	
Nestlé	1244.-	1241.-	
Slup	1530.-	1500.-	
Elser, am de Electric	58.-	57.-	
Royal Dutch	240.-	240.-	

Cours communiqués par la Banque cantonale neuchâteloise

Billets de banque étrangers		
Cours du 4 octobre 1949		
	Acheteur	Vendeur
Francs français	1.06%	1.12
Dollars	4.28	4.33
Livres sterling	11.40	11.70
Francs belges	8.52	8.65
Florins hollandais	95.-	100.-
Petites coupures		
Lire italienne	-.80	-.66

Cours communiqués par la Banque cantonale neuchâteloise

Office fiduciaire G. Leuba
Successeur de
SCHWEINERUBER & LEUBA
Experts-comptables
Temple-Neuf 4
Neuchâtel - Tél. 5 42 77
Comptabilité par abonnement
Organisations - Expertises
Toutes affaires fiscales

Cela constitue-t-il vraiment une préparation à la direction générale des C.F.F. ?

Si M. Gschwind réussit dans son nouveau poste — ce que nous souhaitons vivement — il le devra certainement davantage à ses qualités personnelles qu'à ses expériences de « directeur des ports rhénans ».

Mais alors, à l'avenir, qu'on se moque plus de nous en affirmant que la politique doit rester étrangère aux décisions concernant la direction de notre grande entreprise nationale de transports.

Pour la direction du 1^{er} arrondissement, à Lausanne, le Conseil fédéral a désigné M. John Favre, originaire de Le Locle, né en 1911 à la Chaux-de-Fonds, où il obtint son baccalauréat ès-lettres. Il étudia le droit à l'Université de Neuchâtel, présenta une thèse qui lui valut le titre de docteur, fit son brevet d'avocat et, la même année, entra au service de la Confédération. D'abord à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. En 1936, il passa à la direction du 1^{er} arrondissement à Lausanne, comme juriste, puis comme secrétaire. En 1942, il revenait à Berne, à la direction générale cette fois, comme adjoint au chef de la division du contentieux.

Une carrière de quinze ans a donc permis à M. John Favre de se familiariser avec les problèmes qui se posent à lui comme successeur de M. Chenaux. Bien plus, un esprit clair, une remarquable puissance de travail, une bienveillance qui n'exclut nullement la fermeté l'ont destiné à l'attention de ses supérieurs pour un poste lourd de responsabilités. Les Neuchâtelois seront donc heureux de saluer cette nomination.

Le Conseil fédéral aurait dû désigner encore le président de la direction générale, charge qui incombait à M. Meile, en même temps que la direction du département des finances et du personnel. Le conseil d'administration proposait M. Lucchini, qui est à la tête du département de l'exploitation et des travaux. Mais, le gouvernement n'a pu se décider encore. On croit savoir que M. Kradolfer, chef du département commercial et du contentieux, a certains appuis également. On pourrait, en tout cas, revendiquer pour lui l'ancienneté. La décision sera prise vendredi sans doute, et nous ne serions pas surpris que, malgré tout, elle le fût dans le sens désiré par le conseil. Ses nos d'or, écrit la « Tribune G. F. ».

Un diplomate qui n'est pas sans reproche. — Le consul de Costa-Richa, à Genève, M. Enrique Steinvörth, à qui le Conseil fédéral a accordé l'exequatur en décembre 1948 a été compromis pour avoir réalisé un bénéfice illicite de 40,000 francs en mai 1946, dans une grave affaire de trafic d'insuline qui n'était en réalité que de l'acide stéarique. On s'étonne que le pharmacien étranger bénéficie des privilèges d'un diplomate alors qu'il profite de son immunité pour faire des opérations scandaleuses. Récemment encore, il a été surpris par les douaniers du Bourget avec 25 kilos d'or.

Arrivée à Genève de l'ex-roi Humbert. GENEVE, 4. Mardi à 8 heures, l'ex-roi Humbert d'Italie, arrivant en auto par l'aéroport, a passé la frontière à Perly et a gagné le domaine de Merlinge où, depuis deux ans, séjourne l'ex-reine Marie-José.

Une jeep au bas d'un talus près de Davos. — DAVOS, 4. Une jeep d'une batterie grisonne qui effectuait des cours de répétition dans la région de Davos, a dévalé au bas d'un talus et s'est renversée. Plusieurs soldats ont été légèrement blessés et un corporal ayant une grave fracture de la colonne vertébrale, a été conduit à l'infirmerie de Davos.

LE BUDGET DES C.F.F. POUR L'ANNÉE 1950

BERNE, 4. — Le budget des C.F.F. pour 1950, qui prévoit un solde passif de 38,7 millions de francs, est maintenant sorti de presse. La charge totale des chemins de fer fédéraux résultant du compte de construction, du compte d'exploitation et du compte de profits et pertes s'élève à 778,3 millions. Les charges pour le personnel représentent 355 millions. Comparativement à 1948, elles sont supérieures de 1,3 million, bien que l'effectif du personnel ait été réduit de 594 unités. L'effectif du personnel pour 1950 a été budgété en tenant compte du volume du trafic présumé.

Le budget des dépenses pour le matériel prévoit 229,8 millions ; les amortissements s'élèvent à 97,8 millions ; ils représentent 2,5 % environ de sa valeur des immobilisations à amortir. Les frais de capitaux s'inscrivent à 50,4 millions. Pour 1950, le budget prévoit pour 1,37 milliard d'engagements à longue échéance et un intérêt de 42,8 millions, ce qui représente un taux moyen de 3,11 %. Les autres charges s'élèvent à 45,8 millions.

Le budget du compte de construction se monte à 136,8 millions, dont un peu plus de 40 millions pour les renouvellements et l'amélioration des installations ligne de contact, 38,8 millions pour les véhicules, 42,9 millions pour la construction de nouvelles lignes et doublements de voies, plus de 9 millions pour les immobilisations des usines électriques, etc. Le programme de construction a été réduit au strict nécessaire. Le renouvellement et l'amélioration des installations nécessaires au point de vue de l'exploitation ont été si longtemps différés que l'exécution d'une grande partie de ces travaux ne souffre plus aucun retard.

En ce qui concerne les doublements de voies, signaux, pour la ligne du pied du Jura, un crédit de 1,500,000 fr. pour le tronçon Boudry - Auvier en 1950. Huit cent mille francs ont été dépensés pour ce secteur en 1949.

Toujours sur la ligne du pied du Jura, une somme de trois millions sera consacrée pour le tronçon Olten - Hammer - Oensingen.

Le budget du compte d'exploitation prévoit avec 624 millions de produits et 489 millions de charges, un excédent d'exploitation de 134,8 millions. Les recettes de transport s'élèvent à 272 millions pour le trafic des voyageurs et à 302 millions pour le trafic des marchandises.

Le budget du compte de profits et pertes présente un solde passif de 38,7 millions. En 1948, le compte présentait un solde actif de 15 millions. Le compte de 1949, qui prévoyait à son budget un solde actif de 2,3 millions, ne présentera probablement pas un solde actif ; mais par un solde passif.

Deux graves accidents militaires dans le canton d'Obwald

Un fusilier tué par l'explosion prématurée d'une mine

BERNE, 4. — Le département militaire fédéral communique :

Un grave accident militaire s'est produit lors d'un exercice combiné de tir d'infanterie et d'artillerie de l'école de recrues d'infanterie 15. Le fusilier John Kistler, né en 1929, de la Cp. de fusiliers I/68, boulanger, domicilié à Zurich, a été mortellement blessé par suite de l'explosion prématurée d'une mine.

L'accident s'est produit sur l'alpe Trogen, dans la région du Glockenberg, dans le canton d'Obwald.

Un officier et une recrue blessés par une grenade

BERNE, 4. — Le département militaire fédéral suisse communique :

Au cours d'un exercice de lancement de grenades, à main de l'école de recrues d'infanterie 18 à Frut, dans le canton d'Obwald, le premier lieutenant Victor Schmid, né en 1920, assistant à l'école forestière au Polytechnicum à Zurich, a été grièvement blessé aux deux yeux et au bras gauche par des éclats. La recrue Oscar Ruef, né en 1929, a été légèrement blessée.

Un ingénieur décapité sur le téléphérique du Val-des-Dix

SION, 4. — M. Charles Piotat, ingénieur de Monthey, âgé de 61 ans, et son beau-frère, M. P. Contat, comptable dans la même ville, avaient pris place, lundi soir, dans le téléphérique du Val-des-Dix. Or, au moment où la benne dans laquelle ils étaient installés, passait un pylône, M. Charles Piotat, qui tournait le dos à la pente, se fit prendre la nuque dans les rails supérieurs de l'installation.

Le préposé au téléphérique arrêta la benne, mais il dut la remettre en marche pour dégrager le corps de M. Piotat qui avait été tué sur le coup.

La difficile situation des chanoines du Grand-Saint-Bernard au Thibet

Une nouvelle des agences anglaises annonçait que six chanoines suisses auraient été tués au cours de violents combats qui viennent de se dérouler à la frontière sino-thibétaine.

Fort heureusement, il semble qu'il y ait eu confusion de la part du journaliste anglais qui a demandé récemment des précisions à l'hospice sur la situation des chanoines aux confins thibétains.

Six religieux ont revendiqué l'honneur de prendre la place du chanoine Tomnay, massacré il y a peu de temps, dans les circonstances, que l'on connaît.

Quelques années avant-guerre, des chanoines, Valaisans pour la plupart, étaient partis pour le Thibet, sur les versants abrupts des hautes montagnes séparant la Chine et l'Inde, dans l'intention de poursuivre la mission civilisatrice entreprise quinze cents ans plus tôt, dans les Alpes par leurs devanciers. Depuis la fin des hostilités, Mgr Haller, évêque-abbé de Saint-Maurice, s'est rendu au cœur de l'Asie pour se rendre compte de visu de l'œuvre accomplie par nos missionnaires suisses.

La situation devient de plus en plus dangereuse au Thibet. Certaines congrégations religieuses avec leurs lamas en tête revendiquent des territoires chinois. Il s'ensuit des combats avec des bandes communistes.

Les confins sino-thibétains sont, en outre, infestés de bandits et de déserteurs qui commettent attentats et déprédations.

Pour l'instant, les chanoines du Grand-Saint-Bernard sont tolérés au Thibet parce qu'ils consacrent une grande part de leur apostolat à soigner les habitants.

Tant que la situation ne se sera pas améliorée, un nombre des chanoines envoyés au Thibet ne sera pas augmenté.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La formation à Berlin d'un gouvernement oriental est imminente

BERLIN, 5 (A.F.P.). — Des décisions capitales seront prises ces jours-ci, annonce mardi soir le radio de Berlin sous contrôle soviétique, à propos de la formation d'un gouvernement oriental. Le conseil de direction du parti socialiste-communiste a accepté la proposition de son président, M. Wilhelm Pieck, de délibérer avec tous les autres partis et organisations de masse de la zone soviétique, au sujet de la création d'un gouvernement provisoire. Radio-Berlin ajoute que des négociations ont été engagées également avec d'importantes personnalités politiques.

Vers une déclaration soviétique

BERLIN, 4 (Reuter). — Les chefs des partis en zone russe se sont entretenus mardi pendant presque toute la journée sur la répartition des portefeuilles dans le futur gouvernement de l'Allemagne orientale. Selon des nouvelles de source allemande, la proclamation d'un nouveau

gouvernement sera précédée d'une déclaration soviétique qui définira les responsabilités de ce gouvernement. La déclaration promettra la conclusion d'un traité de paix au « cours d'un certain laps de temps » ainsi que le règlement définitif de la question des réparations de l'Allemagne à l'U.R.S.S.

Le traité de commerce entre l'Allemagne occidentale et orientale n'est pas encore signé

FRANCFORT, 4 (Reuter). — La signature du nouveau traité de commerce entre l'Allemagne occidentale et l'Allemagne orientale a été ajournée mardi soir.

Les négociateurs de l'Allemagne occidentale ont été convoqués au Q. G. allié à Francfort. Il leur fut déclaré que l'accord devra être approuvé jeudi par la haute-commission alliée. Les Allemands ont été priés de bien vouloir ajourner la signature jusqu'à cette date.

Abd-el-Krim adresse une note à l'O.N.U.

Il demande de mettre fin aux « souffrances infligées aux peuples de l'Afrique du Nord »

LE CAIRE, 4 (A.F.P.). — On apprend qu'Abd-el-Krim a adressé une note au président de l'Assemblée des Nations Unies lui demandant de mettre celle-ci au courant des « souffrances infligées par les impérialistes aux peuples du Maroc, d'Algérie et de Tunisie ».

Abd-el-Krim demande également au président de l'O.N.U. de faire savoir aux membres de l'Assemblée que les « peuples de l'Afrique du Nord appuient les aspirations du peuple de Libye à l'indépendance et à l'unité ». Il souligne que « le roi du Maroc est privé de son droit légitime de former un gouvernement national ».

De mystérieux attentats ont été commis à Prague

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Son corps fut incinéré. Une autre personne fut grièvement blessée. Il y eut vraisemblablement encore plusieurs autres blessés. Mais ceux-ci se trouvent dans un hôpital sous la surveillance de la police. Les témoins de l'incident furent incapables d'identifier les uniformes des occupants de l'auto.

Selon des informations non encore confirmées, des coups de feu auraient été tirés la même nuit dans un autre arrondissement de Prague.

L'agence d'information officielle, qui jusqu'à présent n'a pas mentionné ces coups de feu, a annoncé lundi l'exécution de deux hommes dont le recours en appel avait été rejeté par le tribunal suprême. Lors de leur procès, qui s'était déroulé au mois de juin à Olomouc, ils avaient été accusés d'être des membres d'une bande de terroristes qui recevait ses ordres d'une puissance occidentale non désignée. Selon l'accusation, ces individus se seraient livrés à l'espionnage et auraient commis des actes terroristes dont des vols à main armée et auraient martyrisé leurs victimes.

Le malaise politique outre-Doubs

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Pour une grève générale de vingt-quatre heures

PARIS, 4 (A.F.P.). — Le bureau de la Fédération des syndicats autonomes a décidé d'appeler tous les travailleurs à une grève générale de vingt-quatre heures, à titre d'avertissement et de proposer l'unité d'action à toutes les organisations syndicales.

On rappelle qu'une décision analogue pour une grève de vingt-quatre heures a été prise par la C.G.T. Force ouvrière — tendance socialiste. Une délégation de cette dernière centrale syndicale a été reçue mardi matin par M. Maurice Petsche, ministre des finances.

La presse soviétique et la bombe atomique

MOSCOU, 5. — La presse soviétique ne donne aucun commentaire de la nouvelle publiée par l'agence Tass et selon laquelle l'U.R.S.S. posséderait depuis 1947 le secret de la bombe atomique.

En revanche, tous les journaux de Moscou reproduisent sous de grandes titres et en détail, les commentaires de la presse étrangère sur cette question. Depuis quelques jours, les « Izvestia » et la « Pravda » y réservent au moins une page entière (sur quatre). Le peuple russe a ainsi la possibilité, rare, de lire des articles de journaux étrangers qui ne sont pas tous favorables au Kremlin.

Un discours optimiste de sir Stafford Cripps

Les réserves du trésor ont augmenté

LONDRES, 4 (Reuter). — Sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, a prononcé un discours lors d'un banquet offert par le lord-maire aux banquiers et commerçants britanniques.

Le ministre a déclaré que douze jours après la dévaluation de la livre sterling survenue le 18 septembre, les réserves de la Grande-Bretagne ont augmenté de 20 millions de livres sterling à la suite de la modification du cours de la devise nationale.

Le déficit net de la Grande-Bretagne pour le troisième trimestre de 1949 s'élève à 55 millions de livres sterling contre 65 au cours du second trimestre.

A fin septembre, les réserves totales s'élevaient à 351 millions de livres contre 406 millions à fin juin.

AUTOUR DU MONDE EN QUELQUES LIGNES

En FRANCE, une motion communiste demandant la convocation du parlement, a été repoussée par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Quatre projets de loi vont être déposés par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée pour combattre le banditisme.

En BELGIQUE, le congrès national wallon s'est déclaré de nouveau opposé au retour du roi Léopold III ainsi qu'à tout projet de consultation populaire.

En ALLEMAGNE, le gouvernement fédéral a protesté auprès de la commission alliée contre la récente rectification de frontière au profit de la Hollande dans la région de Clèves, en Rhénanie.

M. A. Pfeiffer, chef du parti chrétien-social de Bavière, a été nommé secrétaire d'Etat pour les relations internationales de l'Allemagne occidentale, sous les ordres directs de M. Adenauer.

Le chef de la division de l'information à l'administration militaire so-

viétique à Berlin, a été relevé de son poste.

Hier, s'est ouvert à Hambourg, le procès intenté à six directeurs du chantier de constructions navales Blohm et Voss, accusés d'immixtion dans l'entreprise et de dissimulation d'équipements qui auraient dû être livrés au gouvernement militaire anglais.

En TCHECOSLOVAQUIE, le gouvernement a dénoncé le traité d'amitié qui le liait à la Yougoslavie.

En YOUGOSLAVIE, plus de sept cents jeunes gens, arrêtés pour menées antiyugoslaves, ont été libérés par un décret du ministre de l'Intérieur.

En AUTRICHE, le chancelier Figl a annoncé que les Russes avaient de nouveau introduit la censure sur le poste. 90 % des lettres ont été ouvertes puis refermées depuis le 27 septembre.

En U.R.S.S., la « Pravda » rapporte que le général Halder, ancien chef de l'état-major de l'armée allemande, s'est rendu avec 60 officiers allemands en Grèce pour y suivre les opérations des forces gouvernementales.

En ISRAËL, les deux villes de Tel-Aviv et de Jaffa sont désormais réunies sous le nom de Jaffa-Tel-Aviv.

En CANADA, M. Bevin, ministre anglais des affaires étrangères, a déclaré dans une conférence de presse qu'il ne croyait pas que la Fédération européenne puisse être fondée avant longtemps.

Aux ETATS-UNIS, un porte-parole du département d'Etat a fait savoir qu'il n'était pas question pour le moment de reconnaître le gouvernement communiste chinois.

A LAKE-SUCCESS, une déclaration officielle de M. Vichinsky, selon laquelle l'Assemblée générale de l'O.N.U. pourrait se réunir à Moscou en 1953 a été largement commentée. On ajoute que M. Trygve Lie a précisé qu'aucune proposition ou promesse formelle n'avaient été formulées.

Au PARAGUAY, l'état de siège a été proclamé.

Garry Davis écope de huit jours de prison déjà subis en préventive

PARIS, 4 (A.F.P.). — Garry Davis, qui comparait mardi en correctionnelle, a été condamné à huit jours de prison. Ayant déjà effectué ce temps de prison préventive, il a été remis immédiatement en liberté.

C'est devant une salle comble que s'est ouvert mardi le procès de Garry Davis arrêté il y a une semaine pour avoir voulu manifester par sa présence devant la prison militaire du Cherche-Midi sa solidarité avec le jeune objeteur de conscience Jean Moreau qui s'y trouve détenu.

« Les témoins et les avocats ne devront pas sortir du sujet, qui est l'inculpation précise de défaut de papiers d'identité », a déclaré le président Becquet qui n'entendait pas laisser le procès « dégénérer en réunion de propagande ».

Mais Garry Davis entend plaider coupable. Après s'être étendu d'être resté pendant plus d'un an sans papiers sous l'œil plaisant de la police, et avoir été arrêté au moment où il manifestait en faveur de Jean Moreau, le premier « citoyen du monde » a déclaré :

Je demande le privilège de rester en prison tant que Jean Moreau y est lui-même afin qu'il sente s'approcher de lui l'humanité que nous portons tous en nous-mêmes. Quant à mes amis, qui montent devant la prison du Cherche-Midi une garde courageuse, je leur demande de témoigner leur confiance dans les décisions gouvernementales en cessant cette garde.

Puis Garry Davis s'écrie : Je le sais, il ne m'appartient pas à moi qui n'ai pas de statut légal de demander l'élaboration et l'application d'un statut pour les objecteurs de conscience. Les citoyens français seuls ont ce droit.

Un homme enlevé par des Russes au centre de Vienne

VIENNE, 4 (Reuter). — Une foule de Viennois a observé, mardi, dans le centre de la capitale autrichienne, comment un homme, dont on ignore encore l'identité, a été enlevé par des soldats russes.

Des témoins oculaires ont rapporté qu'un homme traversait la place des Héros à motocyclette, lorsque, soudain, une auto russe lui barra la route et le contraignit à s'arrêter. Des soldats soviétiques sautèrent de l'auto, lièrent aux mains et aux pieds le motocycliste et le traînèrent jusqu'à la voiture, où il fut chargé et emmené à la Kommandantur russe. Certains des Viennois, qui s'étaient rassemblés avaient coupé les pneus de l'auto russe. Mais une patrouille de la police internationale survint, qui accompagna l'auto russe jusqu'à la Kommandantur, devant laquelle la foule s'assembla pour protester.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Décisions du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat nous communique :

Dans sa séance du 4 octobre 1949, le Conseil d'Etat a :
nommé M. Jean-Philippe Monnier, originaire de Valeyres-sous-Rance (Vaud), avocat, domicilié à la Chaude-Fonds, aux fonctions de secrétaire-juriste au service du contrôle des communes et de l'assistance, à Neuchâtel; autorisé M. Fausto Fiori, médecin-dentiste, originaire de Brontallo (Tessin), domicilié à Neuchâtel, à pratiquer dans le canton en qualité d'assistant-dentiste.

LA VILLE

Un hommage portugais à la Fête des vendanges de Neuchâtel

Une vitrine de la Maison du tourisme est, actuellement, consacrée à une exposition d'objets d'art portugais («varina» et poupées, porcelaines, bijoux, bibelots et caravelles en filigrane) présentés pour la première fois en Suisse.

Ce témoignage portugais à l'égard de Neuchâtel et de la Fête des vendanges est dû à l'amabilité de M. Coelho, chargé d'affaires du Portugal à Berne, ainsi qu'à l'amitié de Mlle M. F. de Albuquerque, poète et journaliste à ses heures.

Cette vitrine, installée à la veille de la Fête des vendanges, a été admirée, samedi et dimanche, par des milliers de visiteurs, dont S.E. le ministre Dantas qui, au soir, présida le Comité des «Douze» lors de la Conférence internationale de Neuchâtel.

D'autre part, Mlle de Albuquerque — qui séjourne actuellement dans notre ville — vient de faire tourner deux films sur Neuchâtel qui passeront notamment à la salle de spectacles de l'aérodrome des Acoures où atterriront tous les avions de l'armée américaine. D'excellente propagande pour notre cité... NEMO.

Les trois malfaiteurs qui ont opéré samedi et dimanche à Neuchâtel étaient déjà en prison hier soir

Parmi eux se trouve un cambrioleur « professionnel » qui écumaît les villas de la région depuis plusieurs mois et qui a avoué dix-sept délits graves

Tout se paie! Pendant la Fête des vendanges, voleurs et cambrioleurs s'en sont donné à cœur joie. Le lendemain de la fête, ce sont les policiers qui ont eu du travail plein les bras. Et lundi déjà, la sûreté neuchâteloise avait arrêté deux des personnages dont nous énumérons les « exploits » dans notre numéro d'hier. Le troisième venait se constituer prisonnier hier soir.

Les vols à la tire commis à la faveur de la bataille de confetti (il y a maintenant huit plaintes) sont le fait d'une femme, une spécialiste de ce genre de délits, nommée Blanche Rochat, Vaudoise, née en 1899 et domiciliée à Renens.

Son identification a été facilitée par un heureux hasard. Un Lausannois qui la connaissait se trouvait dans la foule au moment où la voleuse subtilisait un porte-monnaie qui se trouvait dans une sacoche de dame. Ce témoin lui fit remarquer qu'elle recommençait à faire des bêtises. La femme jeta alors plusieurs porte-monnaie par terre, puis disparut.

On la retrouva à Renens, où un mandat télégraphique l'attendait et où la gendarmerie vaudoise l'arrêta pour la remettre à nos autorités judiciaires. Blanche Rochat se cantonne pour le moment dans les dénégations, malgré les indices qui l'accablent.

Parmi les objets retrouvés, il y a des porte-monnaie appartenant à des Français, et qui n'ont pas été réclamés.

Quant aux cambriolages de villas commis à Port-Royal et au Clos de Serrières pendant la cortège, ils ont eu pour résultat l'arrestation d'un individu qui écumaît la région depuis plusieurs mois.

Deux inspecteurs de la sûreté ont surpris lundi après-midi un personnage qui cherchait à vendre dans une bijouterie du centre de la ville des bijoux qui n'étaient autres que ceux qui avaient disparu de la villa de Port-Royal 9. Interrogé, au poste, l'individu avoua non seulement ce méfait, et celui du Clos de Serrières, mais toute une liste d'autres; au total dix-sept pour le moment!

Né en 1919, Francis Desaines, Neuchâtelois d'origine, compte déjà sept condamnations prononcées par les tribunaux vaudois et neuchâtelois. Il avait 16 ans quand les premières mesures administratives ont été prises contre lui. A début de mars 1949, il était sorti du pénitencier de Thorberg. Le détail d'épreuve de cette libération conditionnelle était fixé à trois ans. Desaines vint s'établir à Boudry. C'est de là que, au lieu de vivre d'une activité honnête, il partit pour commettre les multiples vols de villas et de fabriques qui ont ému la population du chef-lieu ces derniers temps.

Le 20 mars, il commença par un porte-monnaie à Colombier; en avril, il emporta un peu plus de 100 francs d'une villa du Chemin-Vieux, à Serrières; puis, à Chez-le-Bart, il s'empara de bijoux et de montres; quelques jours plus tard, il fouilla de fond en comble une villa au Suchiez, à Neuchâtel, sans rien trouver à son goût.

En mai, profitant de l'absence des propriétaires, Desaines cambriola successivement des villas à Chantemerle (gros dégâts), à Cormondrèche, aux Saars, (quelques billets de 100 francs et des habits) et à la rue Matile.

En juin, c'est le gros cambriolage de la fabrique «Novomatic», à Monruz où une cassette contenant plus de 1000 fr. fut fracturée. La même nuit, les entrées de la maison Baillois, à Rouge-Terre, recevaient la visite de Desaines.

En juillet, on annonce le cambriolage d'une nouvelle villa au Chemin-Vieux, à Serrières; d'une autre à Hauteville; d'une autre encore à la rue Matile. C'était la période des vacances et la cadence des méfaits s'accélérait! En

La voiture dont se servait un industriel neuchâtelois volée à Paris

On la retrouve avec un cadavre sur le siège arrière

Jeudi dernier, pendant un séjour d'affaires à Paris, un industriel neuchâtelois s'est fait voler la voiture, une traction avant, que met à sa disposition dans la capitale française la société dont il est l'administrateur. Sa voiture a été volée devant le siège social de la Société de matériel et de travaux publics, boulevard Péreire; aussitôt constaté, le délit fut signalé à la police.

Notre compatriote qui devait rentrer en Suisse, ne put attendre le résultat de l'enquête. Il devait apprendre, vendredi à midi, par un téléphone de Paris, que la voiture avait été retrouvée boulevard Port-Royal avec un cadavre sur le siège arrière. A l'heure actuelle, ce qu'il sait de plus, il l'a appris comme nous, par les journaux français qui se sont occupés de l'affaire.

Voici ce qu'on lit dans le «Figaro»: «En passant à proximité de la caserne des pompiers, un homme remarqua à l'intérieur d'une voiture grise, un individu allongé et couvert de sang. Il s'agissait d'un cadavre. L'affaire fut confiée à la direction de la police judiciaire.

Il fallait d'abord identifier la victime, d'années, vêtu d'un pantalon marron et d'un chandail de laine rose. Selon toute vraisemblance, l'inconnu avait été tué par le conducteur de l'automobile et avec un revolver de gros calibre: 9 ou 12 mm. Le nombre des plaies était tel que le mort était presque entièrement défiguré.

La police est cependant parvenue à l'identité. Il s'agit de Pierre-Lucien Besagnat, né le 21 juin 1912, à Nemours (Seine-et-Marne), habitant Villemonais-sur-Orge, marié, père de trois enfants. Il avait été intéressé dans une affaire de cuirs qu'il avait abandonnée depuis quelque temps.

Fausse alerte

Les premiers secours ont été appelés hier soir à 21 h. 30, à la rue du Musée par des habitants du quartier qui avaient remarqué de vives lueurs dans une chambre voisine.

Il s'agissait d'un simple feu de cheminée, allumé pour tempérer le fraîcheur de la soirée automnale.

Au Conseil général de Neuchâtel

Un crédit pour l'achat d'une ambulance de la ville — Des ventes de parcelles de terrains

SEANCE DU 4 OCTOBRE 1949 — PRESIDENCE: M. HENRI GUYE, PRESIDENT

Le Conseil général a tenu hier soir une séance sans histoire. En raison de la maladie du conseiller communal Humbert-Droz, le point le plus important de l'ordre du jour, le rapport concernant l'Ecole supérieure de commerce, a été renvoyé.

Le président donne lecture de trois lettres. La première proteste contre l'introduction éventuelle d'un tarif bi-nôme. La deuxième, signée de 13 conseillers généraux appartenant à tous les partis, fait constater que l'amendement libéral à l'arrêté sur les mesures destinées à améliorer les conditions de l'habitation, ne peut avoir été accepté par 13 voix contre 12 et qu'il y a dû avoir un erreur de pointage. Dans ces conditions, ils demandent l'annulation du vote. La troisième, de M. G. Mermod (trav.) demande qu'à l'avenir les votes du Conseil général se fassent par assis et levé, afin d'éviter des erreurs et des confusions.

Enfin, M. Henri Guye rappelle que le bureau du Conseil général s'est réuni pour régler le cas du secrétaire-rédacteur. Le bureau propose d'accepter le procès-verbal, objet d'une contestation au cours de la dernière séance. Le différend ayant été aplani, cette affaire est liquidée.

M. D. Liniger (soc.) propose que l'on revienne sans tarder sur le vote concernant l'amendement libéral. L'orateur voudrait aussi que l'on autorisât, en dérogation des dispositions du règlement d'urbanisme, la Coopérative «Mon Logis» à construire, aux Charmettes, un immeuble locatif.

M. Paul Rognon, président du Conseil communal, annonce qu'en raison de la maladie de M. Humbert-Droz, conseiller communal, le rapport concernant l'Ecole de commerce est retiré de l'ordre du jour. Il déclare ensuite que la question de la révision du règlement communal est à l'étude.

Enfin, le Conseil communal a demandé l'avis d'un juriste au sujet de l'erreur signalée par treize conseillers généraux lors du vote de l'amendement libéral. D'après cette consultation juridique, il n'est pas possible pour le Conseil général de revenir sur sa décision, tant que l'arrêté n'est pas encore entré en vigueur (délai rétroactif).

M. Mermod (trav.) souhaite qu'on se prononce sans tarder sur sa proposition de modifier le système de vote. M. Martenet (lib.) déclare qu'il n'est pas question de revenir sur un arrêté déjà voté.

Par 15 voix contre 12, la proposition de M. Mermod est cependant acceptée. M. Mermod (trav.) développe alors sa proposition tendant à introduire au Conseil général le vote par levé et assis au lieu du vote à main levée.

M. Besson (lib.) estime que l'on viole le règlement et que les séances du Conseil général manquent aujourd'hui de tenue. Si l'on ne respecte pas le règlement, dit l'orateur, le groupe libéral quittera la salle.

M. Aragno (trav.) est d'avis qu'il n'y a pas violation du règlement mais rupture de tradition.

Le président, M. Guye, fait alors remarquer que M. Mermod a adressé au bureau du Conseil général des lettres et non des questions. Dans ces conditions, ces lettres seront transmises au Conseil général. Il déclare alors que l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Nomination

M. Ernest Wander est nommé membre de la commission de l'Ecole de mécanique et d'électricité en remplacement de M. D. Rusca, décédé.

Vente de terrains à Monruz-Dessus

M. Mermod (trav.) combat l'entrée en matière de l'arrêté, car il déplore qu'on laisse au maître de l'ouvrage la liberté d'implantation de ses immeubles.

Le président du Conseil communal, M. Paul Rognon, insiste pour que l'assemblée ratifie l'arrêté.

M. Aragno (trav.) est d'avis que le moment est venu de faire droit à la proposition de M. Mermod de voter par assis et levé.

Par 15 voix contre 11, le Conseil général maintient le système de vote à main levée.

L'entrée en matière de l'arrêté est ensuite acceptée par 21 voix contre 6.

Par 24 voix contre 4, l'arrêté suivant est alors voté: Le Conseil communal reçoit les pouvoirs nécessaires pour vendre à MM. Comina et Noble, entrepreneurs à Saint-Aubin, 3550 mètres carrés environ de terrain, à Monruz-Dessus, au prix de 7 fr. le mètre carré.

Vente d'un terrain au Plan-des-Fourches

M. Mermod (trav.) estime que l'amendement libéral est un «coup tordu». Il empêche, dit-il, de construire des logements d'un loyer inférieur à cent francs par mois. L'orateur appuie la vente de terrains à la Coopérative «Mon Logis».

M. J. Béguin (lib.) regrette que l'orateur prétendait ait pu parler d'un «coup tordu».

M. Ed. Bourquin (rad.) est surpris de l'intervention de M. Mermod. Celui-ci devrait savoir au préalable si les groupes sont d'accord avec l'arrêté. Or ceux-ci acceptent la vente d'un terrain à la Société coopérative «Mon Logis».

M. Aragno (trav.) rappelle que le Conseil général a accepté de discuter sur le fond du problème.

Le président du Conseil communal déclare alors que l'exécutif prendra ses décisions en toute objectivité et en toute impartialité.

M. Mermod (trav.) est convaincu que l'on veut porter préjudice à la Coopérative «Mon Logis». Puisqu'on peut construire des logements à bon marché, pourquoi ne pas encourager ceux qui s'efforcent de trouver une solution à ce problème?

M. Bernasconi (rad.) précise qu'il n'a aucun intérêt dans cette affaire. L'orateur a voté l'amendement libéral et se déclare pour la vente d'un terrain à «Mon Logis». L'erreur principale est que le terrain des Charmettes ait été compris dans la zone industrielle. Au point de vue social, il faut laisser construire des logements bon marché.

M. W. Rognon (soc.), président de «Mon Logis», donne quelques précisions sur cette Société coopérative et sur la construction qu'elle entend édifier aux Charmettes. Il rappelle que de nombreux ouvriers ne peuvent pas payer des loyers supérieurs à 100 fr. par mois.

Par 32 voix, l'arrêté suivant est finalement adopté. Le Conseil communal reçoit les pouvoirs nécessaires pour vendre à la Société coopérative d'habitants «Mon Logis» une parcelle de terrain de 1850 mètres carrés environ, à détacher de l'article 494 du cadastre de Neuchâtel, pour la somme de 20,000 fr.

Vente de terrain aux Valangines

M. Galland (soc.) précise qu'il s'agit de construire des immeubles locatifs groupant principalement des agents de l'administration fédérale. Il recommande chaleureusement le vote de l'arrêté.

Celui-ci, accepté par 32 voix, dit notamment: Le Conseil communal reçoit les pouvoirs nécessaires pour vendre à la Société coopérative d'habitants «Les Rocailles» une parcelle de terrain de 3755 m², formant l'article 7291 du cadastre de Neuchâtel, à 10 fr. le m².

Acceptation d'un legs

Par 32 voix, le Conseil général prend acte avec reconnaissance de la disposition testamentaire de feu Esther Degoumois, institutrice à Neuchâtel, par laquelle elle institue la commune de Neuchâtel, singulièrement le musée d'ethnographie, héritière de sa succession pour ce qui concerne l'argent disponible (4500 fr. environ).

M. Galland (soc.) déclare que son groupe votera avec enthousiasme l'arrêté prévoyant un crédit de 22,000 fr. pour l'acquisition d'une ambulance pour la ville. L'orateur voudrait savoir où sera garé ce véhicule. Il demande aussi que les blessés aient la possibilité de choisir l'hôpital où ils désirent être soignés.

M. Moginier (rad.) parle aussi en faveur de l'arrêté du Conseil communal, l'acquisition de ce véhicule étant, à son sens, d'une urgence nécessaire.

Tel n'est pas l'avis de M. Martenet (lib.) qui aurait voulu que l'on laisse l'initiative privée s'occuper de cette question. Enfin, il conviendrait également de ne pas utiliser l'ambulance communale que pour les cas d'urgence. Il souhaite, d'autre part, que les agents qui s'occupent des blessés respectent le désir de ceux-ci ou de leurs proches quant au choix de l'hôpital.

M. Jean Liniger, conseiller communal, déclare que l'exécutif accepte un amendement de M. Martenet précisant que l'ambulance sera réservée aux cas d'urgence. Il affirme aussi que les agents demandent toujours aux blessés, lorsque cela est possible, dans quel hôpital ils désirent être soignés. Quant à la question du garage, elle est actuellement à l'étude.

Par 31 voix, l'arrêté est ensuite adopté.

Questions

M. Martenet (lib.) regrette que le Conseil communal applique avec trop de rigueur la loi concernant la fermeture des magasins. Il est d'autant plus étonnant de constater que le négociant qui doit fermer une demi-journée, par semaine n'est pas tenu, par le législateur, de donner congé ce jour-là à son personnel. Et l'orateur de demander à l'exécutif de revoir la question dans le sens le plus large.

M. Mermod (trav.) estime, contrairement à M. Martenet, que le Conseil communal se montre trop large à l'égard des commerçants qui deman-

VIGNOBLE

BEVAIX

Les vins de l'Etat sont adjudgés à 90 francs la gerle

(sp) Hier après-midi, à l'hôtel de commune, a eu lieu la mise au enchères publiques de la prochaine vendange des vignes de l'Etat de Neuchâtel. Deux lots, seulement de 50 gerles chacun ont fait l'objet des tractations, deux autres lots ayant servi à l'action pour le raisin de table.

Une première mise a trouvé deux preneurs pour chacun des lots à 81 fr. la gerle. Puis les deux lots ont été offerts en bloc et un habitant de Corcelles se les est vu adjudger pour le prix de 90 fr. la gerle.

SAINT-BLAISE

Le prix de la gerle aux enchères

Comme nous l'avons déjà annoncé lundi, le Conseil communal a vendu, samedi soir, aux enchères publiques la récolte de ses vignes. Signalons que le prix de la gerle est monté à 75 fr.

Après un accident à la Fête des vendanges

La nouvelle de l'accident dont a été victime dimanche au début de l'après-midi, M. Otto Kummer, a provoqué une vive émotion à Saint-Blaise. M. Kummer, établi comme maître coiffeur depuis plusieurs années, est en effet bien connu dans le village.

Il fait partie de la fanfare de Saint-Blaise; et il allait, à ce titre, animé la soirée de samedi dans les rues du chef-lieu. Il devait, dimanche, tenir la batterie d'un orchestre installé sur un char. Il fit comme on l'a dit, une chute avant le départ du cortège.

On n'est pas encore définitivement fixé sur la gravité de son cas; une fracture du crâne est possible.

Monseigneur et Madame Claude GABUS-STEINER ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Aline

le 2 octobre 1949
3, rue de la Gare - Clinique du Crêt Corcelles Neuchâtel

dent des dérogations à la loi concernant la fermeture des magasins.

M. Jean Liniger répond au nom du Conseil communal. Celui-ci s'efforce de considérer les intérêts des employés, des commerçants et naturellement du public. L'exécutif doit tenir compte de considérations générales et, selon les cas, son opinion pourra varier. Il y a une période d'adaptation à passer et au cours de laquelle il est possible que des erreurs soient commises, dans un sens ou dans un autre. Quoi qu'il en soit, le Conseil communal s'efforcera d'appliquer au mieux les dispositions de la loi.

M. Galland (soc.) demande si le Conseil communal entend faire usage du nouveau disque de signalisation routière «route-stop».

M. Paul Dupuis, conseiller communal, déclare que ce sont les grandes associations d'usagers de la route qui ont demandé l'introduction de ce signal en Suisse. Cependant, il convient de placer ces signaux qu'aux endroits où ils sont vraiment indispensables. A Neuchâtel, l'étude est déjà très avancée. Au bas de la rue Jaquet-Droz au bas de Gibraltar, au bas de la rue Martenet, on posera certainement des signaux-stop. Toutefois, il n'est pas possible de dire si l'on en mettra à d'autres places. Au surplus, le département cantonal de police a demandé de ne pas prendre un arrêté communal concernant ce signal avant que des dispositions générales cantonales aient été prises.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

M. G. Mermod (trav.) voudrait savoir si le Conseil communal entend prendre des mesures pour éviter le stationnement d'un wagon d'os en gare de Neuchâtel. Il se dégage une odeur nauséabonde qui incommode les habitants du quartier.

M. Jean Liniger, conseiller communal, reconnaît qu'une réclamation est parvenue des habitants du quartier. Le Conseil communal va réagir auprès des C.F.F. pour trouver une solution.

VAL-DE-TRAVERS

Marcel Stauffer a bel et bien déposé un recours contre le jugement du tribunal criminel de Grandson

Comme nous le laissons entendre hier, Stauffer, condamné le 16 septembre dernier, par le Tribunal criminel de Grandson, à 6 ans de réclusion, moins 210 jours de préventive et, à 10 ans de privation des droits civiques, vient de déposer un recours auprès de la Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal vaudois. Ce recours porte sur un point essentiel: la demande de suppression d'un des dispositifs du jugement du 17 septembre 1949, à savoir celui qui a la teneur suivante: «La peine de réclusion est commuée en internement pour une durée indéterminée.»

Stauffer, aujourd'hui encore, conteste le vol de la sacoche ayant appartenu à la victime et retrouvée dans les circonstances que nous avons relatées.

LES VERRIÈRES

Une cérémonie funèbre

Une cérémonie s'est déroulée hier matin à la frontière franco-suisse lors du passage d'un convoi funéraire ramenant en Suisse le corps du sergent Edgar Stephan, d'origine suisse, né en 1919 et décédé le 7 juillet 1944 des suites de blessures de guerre reçues à Chamosol, dans le département du Doubs.

Le transport du cercueil, autorisé par le conseil suisse de Besançon, a été fait par les Anciens combattants, selon le rite réservé aux victimes de la guerre.

Le commissaire Perret, de Pontarlier, ainsi que deux officiers français en grande tenue, assistaient à la manifestation tandis que du côté suisse, le sergent-major Bourquin, accompagné de huit hommes de la gendarmerie neuchâteloise, ont rendu au soldat défunt les honneurs posthumes qu'il méritait.

NOIRAIGUE

La semaine de paroisse

(c) Les manifestations destinées à commémorer le tricentenaire du temple et qui auront leur couronnement dimanche par un culte solennel d'actions de grâces, ont été ouvertes lundi par un spectacle cinématographique.

Un film de grande classe: Le signe de la croix, évocation des persécutions des premiers chrétiens, formait à lui seul un programme copieux et de haute tenue.

Les spectateurs qui remplissaient le temple suivirent avec émotion les péripéties de ce drame poignant.

A LA FRONTIÈRE

Le nouveau pont de Pallet vient d'être inauguré

Le nouveau pont de Pallet, édifié au-dessus du Doubs, sur la route de Oyes-et-Pallet à Chalon, a été officiellement inauguré samedi après-midi par le sous-préfet de Pontarlier, en présence d'une centaine de personnalités.

Dès 1942, un avant-projet du pont avait été mis à l'étude, mais ce n'est qu'en octobre 1947 que les opérations furent entreprises.

Rappelons que l'ancien pont de Pallet avait été détruit lors de l'avance allemande, en 1940. Un provisoire avait été construit en bois, permettant non seulement le passage à la route mais également au tram. Aujourd'hui, le tram continue à emprunter le même passage et l'empruntera jusqu'à sa disparition, tandis que le nouveau pont a été déporté sur la droite, ce qui a donné en même temps l'occasion d'effectuer une amélioration à la circulation par la construction d'une nouvelle route suivant une courbe de 150 mètres de rayon.

Le pont a une longueur de 52 mètres et une largeur de 8 m. 90.

Monsieur et Madame Paul Amiet, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Raymond-Guenot-Amiet et leurs enfants, à Neuchâtel; Madame Marguerite Perrenoud-Amiet et son fils, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Willy Amiet et leur fils, à Cortillard; Monsieur et Madame Numa Amiet et leurs enfants, à Bienne; Madame et Monsieur Fritz Gteller-Amiet et leur fille, à Bienne; Monsieur et Madame Paul Meyer et leurs enfants, à Saint-Louis, U.S.A.; Madame veuve Olga Amiet-Meyer et ses enfants et petits-enfants, à Genève.

ainsi que les familles Amiet, Gascen, Nater, Kohler et les familles parentes et alliées.

ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très chère et bien regrettée mère, grand-mère, belle-sœur, sœur, tante et cousine.

Madame veuve

Laure AMIET-MEYER

que Dieu a rappelée à Lui aujourd'hui, dans sa 76^{ème} année, après une longue maladie supportée avec courage.

Bienne, le 4 octobre 1949.
(Rue des Hirondelles 42)

Mon âme va quitter ce monde et sa misère.
Pour monter vers son Dieu, son Sauveur et son Père.
Le voyage est fini; tous mes jours sont comptés!
Je vais partir, salut à tous qui restez.

L'incinération, sans suite, aura lieu jeudi 6 octobre 1949, à 14 h. Culte à 13 heures.

Nous avons le profond regret d'annoncer la perte de notre cher camarade

Robert BAECHLER

pêcheur
décédé subitement le 27 septembre 1949, dans sa 48^{ème} année.

Ses amis.
Nous gardons de toi un excellent souvenir.

L'ensevelissement a eu lieu à Payerne le 29 septembre 1949.

Rédacteur responsable: R. Braichet
Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel